

## I. PAGE DE COUVERTURE

### TITRE DU PROJET :

PREVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET LES VIOLATIONS DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES ADOLESCENTES POUR RÉDUIRE LES GROSSESSES PRÉCOCES AU TOGO



**Numéro du projet du CRDI (à six chiffres) :** 109020-001

**Organismes de recherche participant au projet :** Unité de recherche démographique (URD)

**Lieu de l'étude :** Kpalimé et Atakpamé

### Auteurs:

- Nom au complet des auteurs : **Dr Fatoumata OUATTARA-TRAORE**, Anthropologue, chargée de recherche à l'IRD
- M. Atavi-Mensah EDORH, Statisticien à l'URD
- Dr Sitsopé Ayawavi TOUDEKA, Sociologue, Chercheuse à l'URD
- Dr Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO, Sociologue, Chercheur à l'URD
- Dr Kodjo Sébastien SEGNIAGBETO, Sociologue, Consultant
- Mme Ablahouefa Nossouessi Michelle AGUEY, Juriste, Consultante

**Nom de l'organisme :** WILDAF AO et de l'ATBEF

**Type de rapport :** Rapport technique final

**Date :** 30 septembre 2022

**Droit d'auteur et octroi de licences:** © [2022] [Kafui Adjamagbo-Johnson]

Diffusé en vertu de la licence d'attribution Creative Commons  
(<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>)

## SIGLES ET ACRONYMES

|                  |   |                                             |
|------------------|---|---------------------------------------------|
| <b>WILDAF-AO</b> | : | Women in Law and Development in West Africa |
| <b>ATBEF</b>     | : | Association Togolaise du Bien-être familial |
| <b>URD</b>       | : | Unité de recherche démographique            |
| <b>SSR</b>       | : | Santé Sexuelle et Reproductive              |
| <b>SDSR</b>      | : | Santé, Droits Sexuels et reproductifs       |
| <b>GA</b>        | : | Grossesses adolescentes                     |
| <b>VGB</b>       | : | Violences Basées sur le Genre               |
| <b>ONG</b>       | : | Organisation Non Gouvernementale            |

|                                                                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. PAGE DE COUVERTURE .....</b>                                                                                                                | <b>1</b>  |
| <b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>                                                                                                                  | <b>2</b>  |
| <b>II. SOMMAIRE .....</b>                                                                                                                         | <b>5</b>  |
| <b>III. PROBLEME SUR LEQUEL PORTE LA RECHERCHE .....</b>                                                                                          | <b>8</b>  |
| <b>IV. IV- PROGRES ACCOMPLIS EN VUE DE L'ATTEINTE DES PRINCIPALES ETAPES.....</b>                                                                 | <b>9</b>  |
| <b>4.1 Mise en place du cadre collaboratif.....</b>                                                                                               | <b>9</b>  |
| <b>4.2 Atelier d'appropriation et de validation des documents de recherche .....</b>                                                              | <b>9</b>  |
| <b>4.3 Développement des documents clés du projet (Protocole d'éthique ; protocole de recherche y compris les outils de collecte) .....</b>       | <b>9</b>  |
| <b>4.4. Résumé et résultats de l'étude de base .....</b>                                                                                          | <b>10</b> |
| <b>4.5 La restitution de l'étude de base aux membres du cadre collaboratif .....</b>                                                              | <b>12</b> |
| <b>4.6 La tournée de plaidoyer et de mobilisation communautaire .....</b>                                                                         | <b>13</b> |
| <b>4.7 Le modèle d'intervention .....</b>                                                                                                         | <b>14</b> |
| <b>4.8 La séance de restitution des résultats de l'étude de base aux membres des communautés .....</b>                                            | <b>15</b> |
| <b>4.9 Elaboration de (02) Policy brief à partir des données finalisées de l'étude de base. ....</b>                                              | <b>15</b> |
| <b>4.10 Rédaction de (2) articles scientifiques à partir des données finalisées de l'étude de base .....</b>                                      | <b>16</b> |
| <b>4.11 Elaboration des modules de formation.....</b>                                                                                             | <b>21</b> |
| <b>4.12 Le renforcement de capacité des services juridiques et cliniques.....</b>                                                                 | <b>22</b> |
| <b>4.13 Le renforcement de capacité des adolescentes et adolescents.....</b>                                                                      | <b>22</b> |
| <b>4.14 Renforcement de capacités des communautaires, membres adultes des plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre .....</b> | <b>24</b> |
| <b>4.15 Offre de services SSR cliniques et juridiques en stratégie mobile dans les localités bénéficiaires .....</b>                              | <b>24</b> |
| <b>4.16 Les émissions de sensibilisation.....</b>                                                                                                 | <b>25</b> |
| <b>4.17 Plaidoyer au niveau local.....</b>                                                                                                        | <b>26</b> |
| <b>4.18 le plaidoyer au niveau national.....</b>                                                                                                  | <b>40</b> |
| <b>4.19 Evaluation externe du projet.....</b>                                                                                                     | <b>45</b> |

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>V. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET DES INCIDENCES EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT .....</b> | <b>53</b> |
| <b>VI. METHODOLOGIE.....</b>                                                                         | <b>57</b> |
| <b>VII. LES EXTRANTS DU PROJET .....</b>                                                             | <b>57</b> |
| <b>VIII- DIFFICULTES ET DEFIS .....</b>                                                              | <b>58</b> |
| <b>IX- APPRECIATIONS D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS .....</b>                                         | <b>58</b> |

## II. SOMMAIRE

Le projet « **Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo** » dont l'objectif est de proposer un modèle intégré de réponses aux grossesses des adolescentes qui tiennent compte des violences basées sur le genre au Togo pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes au Togo, a démarré par une étude de base qui a permis d'aboutir aux trois constats principaux suivants:

- Le premier constat majeur est lié aux connaissances et aux perceptions des populations de l'adolescence, de la grossesse d'adolescente, des VBG et de la SDSR. Il ressort de l'analyse des données que la plupart des enquêtés n'ont pas une connaissance précise de la tranche d'âge et encore moins celle de la norme officielle qui indique la période de l'adolescence (10-19 ans) et 58,3% des enquêtés ne connaissent pas l'âge en deçà duquel est définie la Grossesse d'Adolescente. Aussi, la Grossesse d'Adolescente est différemment perçue par les parents et les adolescents. Si les parents la perçoivent comme une nouvelle charge et un phénomène lié au non-respect des valeurs transmises aux enfants, les adolescents pour leur part la perçoivent comme le résultat des pulsions sexuelles mal maîtrisées ressenties mutuellement par les filles et les garçons. Quant aux Violences Basées sur le Genre, l'on note qu'elles sont à la fois connues et exercées par les populations. Toutefois, toutes les catégories de VBG listées (dans la littérature et par les acteurs de développement) ne sont pas perçues par les populations comme de la violence. La banalisation de ces actes de violence et les représentations sociales qui y sont associées expliquent leur persistance dans les localités. Pour ce qui concerne la SDSR, l'on note que la plupart des populations enquêtées ne connaissent pas leurs Droits Sexuels et Reproductifs. Cette méconnaissance de la SDSR a été le plus remarquée chez les femmes quel que soit leur âge. Ainsi, si chez les adolescentes (10-19 ans) une proportion de 69,4% ne connaît pas ses Droits Sexuels et Reproductifs, il en est statistiquement de même chez les femmes âgées de 35 ans ou plus (66,0%). La SDSR pour les populations est la jouissance par les adolescents de leur droit à l'éducation et leur accès aux méthodes contraceptives.
- Le second constat de taille est que les différents liens entre les VBG et les GA, la SDSR et les GA, et entre les VBG, SDSR et GA se confirment à bien d'égards dans les localités de l'étude. En effet, l'analyse des données recueillies a donné la preuve des liens entre les violences économiques et les Grossesses des Adolescentes, entre les Violences Culturelles et les Grossesses des Adolescentes, entre les violences sexuelles et les GA et entre les violences émotionnelles/psychologiques et les GA. L'analyse des données a également permis de montrer que la connaissance des Droits Sexuels et Reproductifs

réduit le risque de survenue des GA. En effet, l'ampleur des GA se justifie par le faible accès de ces dernières aux services de SR/PF, 9 adolescentes sur 10 soit 94% ne s'y rendent pas. Ce faible accès se justifie selon les informateurs par les difficultés géographiques d'accès aux formations sanitaires ; la non-disposition d'espace réservé aux adolescents dans les formations sanitaires ; la peur des effets secondaires des méthodes contraceptives ; les rumeurs selon lesquelles les méthodes contraceptives engendrent l'infertilité et la stérilité. A propos de la relation entre les VBG et la SDSR, les analyses ont montré que les violations sexistes constituent fondamentalement une violation du Droit Humain et qu'elles sont à l'origine des violations de droits à la santé chez la fille essentiellement. Au-delà de la violation des Droits Sexuels et Reproductifs des Adolescents, les VBG violent d'autres formes de Droits Humains tels que le Droit à l'Education et à la Formation. Elles provoquent des séquelles, des traumatismes et des blessures intérieures chez l'adolescente, tout au long de sa vie. Il est donc évident, à la lumière de ces résultats, que les Grossesses d'Adolescentes sont le plus souvent causées par la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, la discrimination, le manque d'accès aux services de SDSR et les points de vue négatifs sur les filles. De ce fait, la jouissance par les adolescents de leurs droits sexuels et reproductifs, la poursuite de la justice sociale, du développement équitable et de l'autonomisation des adolescentes constituent les défis à relever pour réduire le nombre de grossesses chez l'adolescente.

- Un troisième constat important, de cette étude, est la faible connaissance des organisations de la société civile de lutte contre les VBG par les enquêtés. Les structures les plus connues par ordre décroissant sont : le Commissariat/la Gendarmerie/la Justice, la chefferie traditionnelle, l'ATBEF et les formations sanitaires. Ceci se justifie par le fait que les ONG ne mènent pas suffisamment d'interventions dans les localités de l'étude et qu'elles restent peu visibles quand elles sont menées. Par ailleurs, il faut retenir dans l'ensemble que la plupart des réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les GA au Togo n'intègrent pas à la fois les VBG et la SDSR. Quelles que soient les réponses développées et quels que soient les acteurs institutionnels, les stratégies préventives sont majoritairement adoptées et ces dernières portent essentiellement sur les sensibilisations pour un changement des comportements et d'attitudes en matière de VBG.

Toutefois, compte tenu de ces résultats, et aussi importantes que soient les actions menées, un modèle d'actions intégrées est proposé dans le souci de réduire les VBG et favoriser une jouissance par les adolescentes, des Droits Sexuels et Reproductifs pour réduire les Grossesses des Adolescentes. Aussi, faut-il ajouter que la collecte de données a révélé de nombreuses similitudes entre les localités de l'étude en ce qui concerne le phénomène de GA en lien avec les VBG et la SDSR, mais aussi des spécificités, telles que les difficultés géographiques limitant l'accès aux formations sanitaires des adolescents dans la préfecture de l'Ogou et

la perception des violences sexuelles comme un moyen d'exprimer ses sentiments au sexe opposé dans la préfecture de Kloti.

Le déroulement du modèle d'intervention à travers l'approche multisectorielle qui a été adopté, notamment en ce qui concerne la création du cadre collaboratif, la mise en place d'une plateforme virtuelle rassemblant les membres du cadre collaboratif, les renforcements de capacité des prestataires de service, des plateformes de jeunes et d'adultes, et les activités de plaidoyer au niveau communautaire et national ont permis d'obtenir des changements notables dans les communautés de mise en œuvre du projet relativement à la réduction des violences basées sur le genre et des grossesses adolescentes.

Spécifiquement les activités de plaidoyer et de lobbying ont permis d'obtenir un protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses adolescentes, qui a été adopté par l'ensemble des parties prenantes, notamment les différents ministères représentés dans le cadre collaboratif. Les activités de plaidoyer et de lobbying ont aussi permis d'influencer le gouvernement togolais pour l'adoption d'une loi contre les violences à caractère sexiste dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, le projet a donné lieu aux extrants suivants :

- ✓ Un Modèle efficace validé de réponse aux grossesses précoces et aux VBG visant à améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents ;
- ✓ Une étude de base sur les facteurs explicatifs des grossesses précoces et les liens avec les VBG et la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents au Togo ;
- ✓ Deux (02) Policy briefs et deux (02) articles scientifiques élaborés ;
- ✓ Deux (02) rapports de recherche évaluative de l'intervention (situation de référence et évaluation de l'intervention) disponibles ;
- ✓ Des supports de plaidoyers (dépliants, infographie, affiches, des articles de presse, enregistrements d'émissions radiophoniques et des argumentaires...) sont produits ;
- ✓ Des rapports des ateliers de validation des résultats de recherche dont le modèle d'intervention.
- ✓ Un rapport de synthèse de la recherche

### III. PROBLEME SUR LEQUEL PORTE LA RECHERCHE

Le projet traite du problème des Violences sexuelles et sexistes dans leurs liens corrélatifs avec la survenue des grossesses des adolescentes et donc la violation de leurs Droits en matière de santé Sexuelle et Reproductives (DSSR). Il cherche spécifiquement à répondre aux questions de recherche suivantes :

Quels sont les facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes ? Quelles sont les conséquences des VBG sur la SDSR des adolescentes ? Comment et dans quelles mesures les réponses des différents acteurs dans la prévention et la lutte contre les grossesses précoces des adolescentes intègrent-elles les violences basées sur le genre qui leur sont associées pour améliorer la jouissance de leurs droits sexuels et reproductifs ? Quel modèle d'actions intégrées est susceptible d'améliorer la jouissance par les adolescents de leurs SDSR et mieux les protéger contre les VBG et limiter les GP ?

Tous ces questionnements ont permis de trouver des facteurs explicatifs aux violences basées sur le genre dans les zones couvertes par le projet et de dérouler un modèle d'intervention pouvant répondre aux violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes. Toutefois, les constatations de la recherche et de la mise en œuvre opérationnel nous invitent à porter des lunettes culturelles pour mieux adresser la question de l'envoûtement qui est un facteur à ne pas occulter, mais qui passe quand même inaperçu lorsqu'on veut l'analyser scientifiquement. Pourtant ce facteur culturel mérite d'être analysé dans son essence pour y trouver des solutions au regard de la dimension du libre-arbitre que l'humain doit posséder pour faire des choix responsables pour une vie sexuelle et reproductive épanouie.

Par ailleurs, l'intérêt scientifique de cette recherche nous invite également à porter un regard plus large sur la dépravation des mœurs accentués par l'accès des adolescentes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La démarche réflexive et les observations de terrain pousseraient à considérer de nos jours, la tendance de l'augmentation des grossesses précoces comme résultante d'un manque de prise en charge adéquate de l'éducation sexuelle des adolescentes et un désengagement de la part des parents des adolescentes.

**Par ailleurs, la drogue reste une problématique à explorer car de plus en plus de jeunes y font recours. Ceci a aussi une incidence sur les déviances comportementales et la sexualité précoce des jeunes.**



## IV. IV- PROGRES ACCOMPLIS EN VUE DE L'ATTEINTE DES PRINCIPALES ETAPES

La mise en œuvre des activités du projet a constitué dans le déroulement des phases suivantes, chacune validée et capitalisée a permis d'obtenir les résultats intéressants mis en exergue.

### 4.1 Mise en place du cadre collaboratif

Après une phase de contacts avec les différents ministères et organisations de la société civile pressenties pour être membres du cadre collaboratif, les noms précis des représentants répondant au profil requis ont été recueillis. Le cadre collaboratif a pu être mis en place les **6 et 7 mai 2019** lors d'un atelier organisé par le WiLDAF-AO en collaboration avec l'ATBEF. Le cadre comprend quinze (15) membres impliqués ou concernés par la problématique des grossesses précoces au Togo dont cinq (05) représentants des pouvoirs publics (le ministère de la Santé, celui de l'Action Sociale, de la promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, le ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, le ministère de la Sécurité et celui de la Justice). Six (06) organisations de la société civile et deux (02) représentants de l'ATBEF et du WiLDAF-AO. **Treize (13) des quinze (15) membres** du cadre ont participé à la rencontre.

### 4.2 Atelier d'appropriation et de validation des documents de recherche

Le WiLDAF-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO), en partenariat avec l'Association Togolaise pour le Bien Être Familial (ATBEF), ont organisé **du 11 au 13 juin 2019** un atelier de travail qui a lancé officiellement le projet. Cette activité ambitionnait de permettre aux chercheurs assistés par les acteurs pertinents de la lutte contre les grossesses précoces d'adopter et valider le protocole de recherche et les outils de l'étude de base et de la cartographie des réponses des acteurs. La cérémonie de lancement du projet et d'ouverture de l'atelier d'harmonisation méthodologique a été l'occasion de présenter au grand public les ambitions du projet et les résultats auxquels le projet veut aboutir. L'intervention de la représentante du CRDI a insisté sur l'intérêt que le CANADA porte à la problématique de la jeune fille, intérêt qui justifie le soutien technique et financier du CRDI au projet.

### 4.3 Développement des documents clés du projet (Protocole d'éthique ; protocole de recherche y compris les outils de collecte)

Le protocole de recherche a été élaboré par l'URD, soumis et validé par les membres du cadre collaboratif lors de l'atelier méthodologique tenu en **juillet 2019**. Un protocole d'éthique a été également développé et soumis au Comité Bioéthique de Recherche en Santé (CBRS). Au total trois (03) outils de collecte quantitative ont été développés en plus de treize (13) canevas de collecte pour le volet qualitatif. Les trois (03) outils de collecte quantitative sont les questionnaires garçons-hommes, filles-femmes et le questionnaire ménage. Les outils de collecte qualitative sont adressés à différentes cibles institutionnelles et individuelles. Les cibles individuelles sont les adolescentes, les adolescents, les femmes, les hommes, les enseignants, les leaders communautaires, les agents de santé, les leaders religieux et les patrons d'ateliers.

#### 4.4. Résumé et résultats de l'étude de base

Les résultats de l'étude de base ont permis d'apporter de nouvelles connaissances sur les facteurs explicatifs des grossesses d'adolescentes en lien avec les Violences Basées sur le Genre et les Grossesses d'Adolescentes et les SDSR et de comprendre comment les réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les grossesses d'adolescentes intègrent ou non les VBG et les SDSR. Ces réponses n'intègrent pas effectivement les VBG et la SDSR. Le rapport en question fournit également des renseignements sur les conséquences des VBG sur la SDSR des adolescentes.

Le premier niveau de résultats porte sur les facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes en lien avec les VBG.

##### ➤ Les facteurs explicatifs des grossesses d'adolescentes en lien avec les VBG

Deux catégories de facteurs expliquent la survenue des grossesses des adolescentes : les facteurs en lien avec les violences basées sur le genre et ceux en lien avec la santé et les droits sexuels des adolescents.

- Les facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes en lien avec les violences basées sur le genre

L'étude révèle que le phénomène des grossesses chez les adolescentes trouve une explication dans : la désobéissance des filles à leurs parents, la pauvreté des parents les mettant dans l'incapacité à assurer pleinement les besoins de leurs filles, le fait que les garçons et les hommes banalisent le consentement libre et éclairé des filles aux relations sexuelles, l'incidence de certaines pratiques culturelles comme l'envoutement des filles par les hommes, les violences émotionnelles et psychologiques induites par les hommes. De nombreux discours des populations indexent également l'effritement des mœurs dans la communauté rendue possible par le changement des valeurs associées au sexe.

D'autres principaux facteurs explicatifs des grossesses d'adolescentes en lien avec les VBG portent sur le statut social de la femme et la sous-scolarisation des filles, la forte prévalence du patriarcat, le règne du silence, la prévalence des règlements à l'amiable lorsqu'il est question de mener des actions judiciaires contre les auteurs des violences physiques et sexuelles.

- Les facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes en lien avec les droits sexuels et reproductifs des adolescents

Les liens entre la connaissance de la SDSR et les GA et entre l'accès des adolescents aux services de SR et les GA sont les éléments de base permettant d'expliquer les rapports entre grossesses des adolescentes et la SDSR.

L'enquête quantitative révèle qu'environ trois femmes sur dix (32,6%) savent que les adolescentes ont des Droits Sexuels et Reproductifs. D'autre part, les données qualitatives ont permis de faire ressortir l'insuffisance des informations sur la

sexualité comme un des facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes. Cet accès insuffisant est souvent expliqué par la peur des adolescent(e)s de se rendre dans les centres de santé pour obtenir des informations relatives à la sexualité, au risque d'y rencontrer des parents et/ou connaissances, ou par crainte d'être grondés par les soignants.

➤ **Les conséquences des violences basées sur le genre sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents**

L'étude a aussi permis d'appréhender les incidences (en termes de conséquences) des Violences Basées sur le Genre (VBG) sur la Santé et les Droits Sexuels Reproductifs (SDSR). L'exploitation corrélatrice des données recueillies sur le terrain et celles fournies par la revue de littérature a montré que les violences basées sur le genre provoquent principalement plusieurs types de conséquences sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents : les conséquences des VBG sur la santé des victimes ; les conséquences psychologiques et comportementales ; les conséquences physiques ; les conséquences sexuelles et gynécologiques ; les conséquences économiques, les conséquences des VBG sur le statut de la femme et son autonomie et les conséquences sur le libre choix du partenaire conjugal par la fille.

➤ **La cartographie des réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les grossesses d'adolescentes**

La cartographie des réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les VBG ainsi que celles favorisant la jouissance des droits sexuels et reproductifs par les adolescents et adolescentes a permis d'analyser les dimensions telles que : (i) l'arsenal juridique de protection des enfants victimes de VBG, (ii) les réponses spécifiques développées par les organismes internationaux et (iii) les réponses spécifiques développées par les OSC, les acteurs étatiques et les Leaders communautaires et religieux dans les localités de l'intervention. Elle s'est achevée par l'analyse des limites de chacune de ces réponses.

Au niveau des limites des réponses institutionnelles recueillies au niveau des Organismes Internationaux, le manque de concertation dans les plans d'action des ONG en matière de prévention et de lutte contre les VBG et les GA est le plus ressorti à l'issue des entretiens qualitatifs. Par rapport aux limites des réponses institutionnelles recueillies au niveau des acteurs de lutte contre les VBG dans les localités de l'intervention, il faut distinguer les limites au niveau des acteurs institutionnels de la préfecture de l'Ogou et celles des acteurs de la préfecture de Koto. Dans la préfecture de l'Ogou, l'aire de couverture géographique des actions des OSC n'est pas étendue aux localités de l'intervention. De plus, il existe un faible partenariat entre les acteurs institutionnels de l'Ogou et les interventions des ONG restent le plus souvent limitées par l'insuffisance de financement. La faiblesse du partenariat dans la préfecture de l'Ogou se justifie par des conflits de leadership entre les acteurs des OSC et le dysfonctionnement d'un cadre de

concertation créé par arrêté interministériel. Les acteurs étatiques soulèvent également des limites relatives à leur insuffisante consultation par la hiérarchie en ce qui concerne les défis au système éducatif en l'occurrence la problématique des grossesses d'adolescentes. Ils regrettent aussi le refus de collaboration de certains parents avec l'administration scolaire lorsque surviennent des cas de violences physiques et sexuelles. Au niveau des acteurs de la santé, leurs réponses au phénomène de grossesse d'adolescente n'intègrent pas à la fois les VBG et la SDSR. Quant aux leaders communautaires et religieux de la préfecture de l'Ogou, ils ont en l'occurrence signalé deux limites principales : le recours insuffisant des populations lorsque surviennent des cas de VBG et la faible capacité de dénonciation des VBG sexuelles. Dans la préfecture de Kloti, il a été constaté l'absence de la thématique des grossesses d'adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR dans les champs d'actions de la plupart des ONG rencontrées. De plus, tout comme dans la préfecture de l'Ogou, la plupart des ONG de la préfecture de Kloti ne mènent pas directement des actions dans les localités de l'étude. La question de l'absence de pérennisation des actions d'interventions dans le domaine des grossesses d'adolescentes a été soulevée également comme l'une des limites des actions. Au niveau des limites des actions menées par les acteurs étatiques relevant du secteur de la santé dans le Kloti, l'analyse des données montre que les réponses des agents de santé au phénomène de grossesse d'adolescente n'intègrent pas à la fois les VBG et la SDSR.

La faiblesse du partenariat entre les différents acteurs de lutte contre le phénomène de grossesse d'adolescente a été aussi relevée dans la préfecture de Kloti en raison des perceptions différenciées des stratégies de lutte par les acteurs impliqués. En définitive, il convient d'une part, de travailler à l'instauration d'un partenariat fonctionnel, constructif et durable entre les acteurs institutionnels situés dans la région des plateaux et de prendre des mesures incitatives pour permettre aux OSC d'intervenir plus directement dans les localités de l'étude.

#### **4.5 La restitution de l'étude de base aux membres du cadre collaboratif**

Le WILDAF a organisé une réunion de restitution aux fins de la validation du rapport d'étude les **5 et 6 mars 2020**. La rencontre a réuni les membres du cadre collaboratif et de l'équipe du projet « *REPENDRE AUX VIOLENCES SEXUELLES ENVERS LES ADOLESCENTS.ES AU BURKINA FASO* ».

La présentation des chercheurs a relevé le contexte de l'étude, la méthodologie adoptée et les principaux résultats obtenus. Les membres du Cadre collaboratif et les parties prenantes ont posé des questions d'éclaircissement et soulevé quelques préoccupations.

Quelques interrogations et observations clés portaient essentiellement sur les aspects suivants :

- Discuter et savoir si les niveaux de connaissances ne doivent pas précéder les perceptions dans la structuration du rapport ; (Chapitre 1)
- La désagrégation des perceptions et des niveaux de connaissances par les cibles.

- La nécessité de faire ressortir les liens à travers une analyse multivariée (volet quantitatif) ;
- Ajouter l'ampleur des violences sexistes (déterminer le niveau de l'ampleur)
- Diminuer les verbatims parce que le document est lourd parce qu'il y a trop de verbatims
- Faire le lien entre les données qualitatives et quantitatives sur les VBG.
- Déterminer le type de VBG en fonction de la localité
- Typologie et formes de violence.
- Cartographie des réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les VBG pour une réduction des grossesses des adolescentes et la SDSR.
- Pour le modèle : affilier la stratégie à la réponse en même temps.
- Reformuler les titres de la cartographie en fonction des VBG
- Réadapter l'analyse descriptive en tenant compte des VBG
- Il faut adopter une approche basée sur le processus d'identification des limites des réponses institutionnelles pour définir les objectifs du modèle d'intervention.
- Ajouter l'analyse sur les politiques de VBG au Togo ;
- Ajouter la dimension de la synergie des réponses.
- Approche holistique des réponses.

Trois groupes ont été constitués, et des Termes de Références spécifiques ont été remis à chaque groupe. L'objectif desdits travaux de groupe a été de permettre aux participants d'harmoniser les points de vue sur les résultats obtenus lors de l'étude de base, de les approfondir et de faire de nouvelles suggestions afférentes. Ainsi, le Groupe 1 a travaillé sur la thématique : Facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR. Le Groupe 2 quant à lui, a travaillé sur les liens entre la SDSR et les GA. Enfin le Groupe 3 s'est penché sur la question de la cartographie des réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les GA.

A l'issue des travaux de groupe, des restitutions ont été faites en séance plénière et des observations sont ressorties par chaque groupe de travail.

#### **4.6 La tournée de plaidoyer et de mobilisation communautaire**

La tournée de plaidoyer et de mobilisation communautaire réalisée en **août 2020** a permis de :

- Partager la logique de l'intervention en cours de mise en œuvre dans le cadre du projet avec les leaders communautaires, religieux, les autorités sanitaires et administratives des différentes localités
- Amener les différents leaders à s'engager dans la mise en œuvre du projet dans leur localité par la signature du protocole d'adhésion et des responsabilités des acteurs locaux.

Cette tournée a permis d'expliquer le projet et d'engager les leaders centraux, régionaux, préfectoraux et locaux autour de celui-ci. C'est ainsi que les membres des chefferies traditionnelles, des maires, des directeurs préfectoraux et régionaux de la santé, de la promotion sociale, des directeurs d'écoles, des syndicats, patrons d'atelier et enfin des leaders de jeunes sont éclairés et engagés sur la problématique de prévention des violences sexuelles et sexistes dans les localités ciblées. Aux cours des rencontres communautaires avec les leaders et les jeunes, les critères préalablement élaborés pour la sélection des membres des plateformes locales de prévention, ont été exposés et discutés. Le protocole d'engagement communautaire est proposé pour la synergie des interventions de prévention des violences sexuelles et violations des droits sexuels des adolescents dans les localités d'Akparé, Yorokpodji, Lavié et Tové dans la région des Plateaux au Togo.

#### **4.7 Le modèle d'intervention**

Le modèle d'intervention est élaboré dans le souci de réduire les grossesses d'adolescentes, ce modèle d'intervention vise essentiellement à :

- Appuyer la mise en place des acteurs des plateformes de lutte contre les pratiques néfastes et celles liées à la non-jouissance des droits sexuels et reproductifs des adolescents ;
- Renforcer les capacités des divers acteurs de la lutte (membres des plateformes des ONG locales, membres de la plateforme des adolescentes et des Adolescents, membres de la plateforme des acteurs socioculturels : Leaders Communautaires et Religieux et membres des Organisations à Base Communautaire) afin qu'ils soient aptes à entreprendre des actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexistes favorisant les grossesses des adolescentes ;
- Appuyer l'intégration de la lutte contre les VBG et les violations des droits des femmes dans les actions des plateformes des acteurs de lutte contre les VBG et celles liées aux jouissances des droits sexuels et reproductifs des adolescents ;
- Assurer l'offre des services cliniques et juridiques intégrés dans les localités ciblées en faveur des adolescentes et des adolescents ;
- Assurer la mise en œuvre effective du cadre juridique et politique de prévention et de prise en charge des violences sexuelles et sexistes conduisant aux GA.

Ce modèle d'intervention a été validé par les partenaires du projet et les membres du cadre collaboratif lors de l'atelier de validation du rapport de l'étude de base. Ensuite, ses grandes lignes ont été présentées aux membres des localités bénéficiaires du projet lors de la restitution des résultats de l'étude de base.

#### **4.8 La séance de restitution des résultats de l'étude de base aux membres des communautés**

La restitution des résultats de l'étude de base a été réalisée dans les localités bénéficiaires (Lavié et Tové dans la préfecture de Kloto, Akparé et Yorokpodzi dans la préfecture de l'Ogou) et s'est déroulée les 25 et 26 novembre 2020. L'équipe ayant réalisé cette activité est composée de deux chercheurs de l'URD, de deux membres de l'équipe de l'ATBEF et d'une représentante du WILDAF-AO.

A cette activité, les communautés ont fait des apports importants aux chercheurs en vue la finalisation des résultats de l'étude. Les acteurs impliqués au niveau régional à savoir les maires, substitut du procureur, Directeurs préfectoraux des Actions Sociales, les représentants du secteur de l'éducation, les chefs cantons, les directeurs d'écoles, les Responsables des formations sanitaires, ont profité de l'occasion pour réitérer le bien-fondé de ce projet à la population favorisant une fois de plus leur adhésion aux objectifs du projet. Ils ont expliqué à la population bénéficiaire, la nécessité de protéger les jeunes filles contre toutes formes de violences afin de leur permettre de s'épanouir et de se garantir un avenir meilleur. L'accent a été mis également sur certaines pratiques qui empêchent les jeunes filles d'évoluer, comme les mariages précoces qui découlent de l'incapacité de certains parents à subvenir aux besoins les plus élémentaires de leurs filles. La population a été exhortée à dénoncer les cas de violences en utilisant les mécanismes de dénonciation qui sont à leur portée pour dissuader les auteurs de violences.

Cette cérémonie de restitution a connu la validation publique des membres (jeunes et adultes) de la plate-forme de lutte contre les violences. Pour finir, les grandes lignes de l'intervention ont été laissées à la connaissance de tous les acteurs.

#### **4.9 Elaboration de (02) Policy brief à partir des données finalisées de l'étude de base.**

##### **Policy brief 1: Réponses institutionnelles peu adaptées a la lutte contre les violences sexuelles et les grossesses d'adolescentes au Togo**

Ce Policy brief a été élaboré sur la base du constat de l'insuffisance de synergie d'actions entre les institutions intervenant dans la prévention des violences sexuelles et sexistes et des grossesses des adolescentes. La revue documentaire a permis de révéler l'existence des cadres institutionnels et juridiques œuvrant dans le cadre de la prévention et de la protection contre les VBG. Malgré ces actions,



les réponses institutionnelles de prévention restent limitées et peu adaptées au niveau national et surtout local. Très peu de réponses intègrent à la fois les VBG et la SDSR. D'autres facteurs montrant que les réponses sont peu adaptées au contexte sont les suivants : le faible recours des OSC à la recherche préalable aux interventions, une aire géographique des actions des OSC non étendue aux zones concernées par l'étude ; une insuffisance de prise en compte de certaines pratiques culturelles mystiques liées à l'envoûtement et à la sorcellerie auxquelles font recours certains hommes pour faire des relations sexuelles avec les jeunes filles, une faiblesse du mécanisme de dénonciation des VBG sous l'influence du poids de certaines normes sociales liées à la préservation des relations de parentalité, une faiblesse du mécanisme de dénonciation des VBG avec l'influence du poids de certaines normes sociales liées à la préservation des relations de parentalité.

### **Policy brief 2: les grossesses des adolescentes au Togo : un phénomène encouragé par les Violences Basées sur le Genre**

Conformément aux clauses du contrat, un policy brief a été rédigé. En partant du constat selon lequel les grossesses des adolescentes persistent et prennent de l'ampleur en milieu scolaire malgré les actions menées par le gouvernement, les ONG et les Organisations de la Société Civile, le contenu du policy brief intitulé « les grossesses des adolescentes au Togo : un phénomène encouragé par les Violences Basées sur le Genre », met en exergue les liens entre les grossesses des adolescentes, la prégnance des Violences Basées sur le Genre et la méconnaissance des Droits Sexuels et Reproductifs des adolescents. La note met l'accent sur l'importance de la prise en compte des VBG et des DSR dans les réponses à donner au phénomène de grossesses d'adolescentes et propose les recommandations suivantes aux politiques publiques : i) l'adoption d'une loi contre les violences basées sur le genre en lien avec les grossesses d'adolescentes, ii) l'harmonisation des approches de lutte contre les Grossesses d'Adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR ; iii) l'élaboration d'une stratégie permettant d'informer les adolescents sur les GA en lien avec les VBG et la SDSR ainsi que la prise en compte du phénomène dans les programmes de formation et scolaire, iv) la proposition de messages convaincants sur la Santé et Droits Sexuels et Reproductive et sur les VBG au Togo.

### **4.10 Rédaction de (2) articles scientifiques à partir des données finalisées de l'étude de base**

#### **Titre de l'article 1 : Violences sexuelles et sexistes à l'égard des adolescentes au Togo :les droits des adolescentes étouffés ?**

Ayawavi Sitsope TOUDEKA, Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO, Fatoumatta OUATTARA

Cet article fonde son argumentaire sur l'analyse des causes profondes de la persistance du phénomène de grossesse d'adolescence à partir de l'étude sur les violences sexuelles et sexistes réalisée dans la région des plateaux. Les résultats révèlent que dans ce contexte où persiste l'éducation différentielle des filles et



des garçons, la plupart des adolescents.es ignorent leurs droits sexuels et reproductifs, des lois et des sanctions ne sont pas appliquées malgré la persistance des violences sexuelles. En outre, on remarque que des normes et croyances selon lesquelles les rapports sexuels sans consentement font parties des stratégies de séduction pour les garçons et une preuve de charme pour les filles persistent dans les mentalités dans des contextes de pauvreté où la responsabilité des parents est questionnée. Par ailleurs, les résultats mettent en exergue la place du « silence » et du « règlement à l'amiable » lorsque survient une violence sexuelle perpétrée sur une adolescente mineure.

## **Titre de l'article 2 : Harcèlement sexuel et viol des jeunes filles sous envoûtement : représentations et pratiques sociales liées à la sorcellerie dans le cadre de relations sexuelles non consenties au Togo**

L'article concerne les questions d'envoûtement en lien avec la problématique des violences sexuelles. L'étude de base a en effet mis en relief la présence des violences sexistes et sexuelles dans les communautés de l'étude et le recours par les hommes à l'envoûtement pour opérer ces formes de violences. L'article porte le titre suivant : « Harcèlement sexuel et viol des jeunes filles sous envoûtement : représentations et pratiques sociales liées à la sorcellerie dans le cadre de relations sexuelles non consenties au Togo ». Le texte est proposé par Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO (premier auteur), Marie Reine TOUDEKA A. et Fatoumata OUATTARA. L'objectif du chapitre consiste à (i) appréhender les stratégies utilisées par les hommes pour envoûter les jeunes filles dans le but d'avoir des rapports sexuels avec elles ; (ii) identifier les conséquences, et (iii) les implications de l'envoûtement sur la jeune fille et sur les rapports sociaux de genre.

Premièrement, l'analyse révèle des représentations et des pratiques socio-culturelles associées aux envoûtements des jeunes filles.

Secundo, les données de terrain révèlent l'importance du don ou des cadeaux dans les échanges sexuels imposés. Par exemple, l'homme qui offre un cadeau à une jeune fille s'attend en retour à ce qu'elle accepte en retour une relation sexuelle. Ce mécanisme du don/contre-don est instrumentalisé par certains hommes pour proposer des cadeaux destinés à envoûter les jeunes filles.

Tertio, les résultats font ressortir le rôle de la domination masculine sur la fille. Le facteur qui illustre particulièrement la domination masculine dans des sociétés patriarcales « justifie » l'ambition des hommes d'imposer des relations sexuelles obligées aux jeunes filles, quel qu'en soit le moyen, en dépit de son refus, et peu importe les conséquences que cette dernière peut en subir. L'envoûtement s'associe à exercer un contrôle psychologique et physiologique de la fille.

La contribution sera publiée comme un chapitre d'ouvrage collectif aux Editions Archives Karéline de Paris. Les Archives Karéline ont un excellent niveau technique

d'édition des textes et leurs ouvrages sont disponibles sur commande en librairie et sur les sites marchands spécialisés. La parution de l'ouvrage est prévue pour l'année 2022. Les remarques des éditeurs de l'ouvrage sont attendues dans les prochaines semaines. Le processus de publication fera l'objet de suivi.

### ➤ **Participation de l'URD aux congrès et aux colloques**

#### **Participation aux colloques et aux journées scientifiques 89<sup>e</sup> CONGRES ANNUEL DE L'ACFAS, 9 et 10 mai 2022**

**COLLOQUE 441 - Enjeux et défis des politiques sociales genrées et transformatrices en Afrique francophone : mieux comprendre pour mieux agir - qui se tiendra en distanciel les 9 et 10 mai 2022 dans le cadre du 89<sup>e</sup> Congrès annuel de l'ACFAS.**

**L'URD a participé au 89<sup>e</sup> Congrès annuel de l'ACFAS en communiquant sur la réduction des violences basées sur le genre en milieu scolaire au Togo : quels défis pour les politiques sociales ?**

#### **Communicateurs:**

TOUDEKA Sitsope Marie-Reine,  
Sociologue à l'Unité de Recherche Démographique, Université de Lomé (Togo)  
[marie.toudeka@gmail.com](mailto:marie.toudeka@gmail.com)

Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO  
Unité de Recherche Démographique\_Université de Lomé (URD/UL)  
[dekdkahianyo@gmail.com](mailto:dekdkahianyo@gmail.com)

Fatoumatta Ouattara Traoré  
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)  
[fatou.Ouattara@ird.fr](mailto:fatou.Ouattara@ird.fr)

Cette communication a permis d'analyser les défis auxquels font face les politiques sociales dans la réduction des violences basées sur le genre en milieu scolaire togolais. Elle utilise les données qualitatives de base du projet recherche-action « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo » soutenue par le CRDI en 2019. Le corpus de données a été recueilli à travers 20 focus-groups et 51 entretiens individuels semi-directifs dans sept localités dont 4 rurales et 3 urbaines. Les principales cibles touchées sont les élèves, les apprentis.es, les femmes, les hommes, les patrons.es d'atelier, les leaders communautaires et religieux et les acteurs publics (?) qui mènent une lutte contre le phénomène. Les résultats révèlent divers enjeux auxquels sont confrontées les politiques sociales pour réduire les violences basées sur le genre en milieu scolaire. 1) Il s'agit notamment des logiques sociales et culturelles qui fondent et justifient

les violences basées sur le genre, 2) des logiques par rapport à la violence des acteurs publics impliqués dans l'éducation scolaire, 3) de la question de la mise en œuvre effective des programmes de formation ou d'éducation parentale, 4) du mécanisme de la « loi du silence » qui entoure souvent le phénomène de violence basée sur le genre, tendant à nuire à la sécurité des enfants en milieu scolaire. Ces différentes dimensions, du fait qu'elles alimentent les inégalités entre les sexes, remettent en cause la politique sociale en matière d'éducation de qualité et équitable dans les localités de l'étude.

Une autre communication a été passée sur les politiques sociales des droits sexuels et reproductifs et les grossesses des adolescentes au Togo.

### **Communicateur :**

Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO

Unité de Recherche Démographique Université de Lomé (URD/UL)

[dekdahianyo@gmail.com](mailto:dekdahianyo@gmail.com)

Cette communication met en exergue le fait que, au Togo, en dépit des textes de lois et de ratification des conventions régionales et internationales dans le domaine des politiques sociales liées à la protection des droits sexuels et reproductifs des adolescents, l'ampleur des Grossesses d'Adolescentes est notable. Les données de la troisième Enquête Démographique et de Santé du Togo (EDST III) indiquent que près de 17% des adolescentes ont déjà commencé leur vie féconde. Ces grossesses sont parfois en rapport avec des Violences Basées sur le Genre et elles surviennent dans un contexte de non-respect de leurs Droits Sexuels et Reproductifs. Ce contraste entre la récurrence des grossesses précoces malgré les politiques sociales mises en place conduit à s'interroger sur les défis des politiques sociales en matière de réduction des violences basées sur le genre pour lutter contre les grossesses précoces au Togo. Les données utilisées pour cette analyse proviennent du projet de recherche-action « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescents pour lutter contre les grossesses précoces au Togo » soutenu par le CRDI. L'enquête de terrain qualitative a été conduite en 2019 dans sept localités (rurales et semi-urbaines) du Togo. Les résultats des investigations soulignent la compromission des politiques sociales. Ces compromissions se présentent sous la forme de défis à relever pour promouvoir les droits sexuels et reproductifs en faveur des adolescents au Togo. À ce propos, les résultats de la recherche mettent en évidence les défis suivants : une insuffisance de synergie d'actions des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers lors de la mise en œuvre des politiques publiques, un manque de concertation des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre, le recours des hommes à envoûtement et aux pratiques mystiques pour faire des relations sexuelles avec les jeunes filles, des problématiques dans la mise en œuvre des actions des OSC particulièrement en ce qui concerne le recours à la

recherche-action, le défi de la pérennisation des actions, la faiblesse du mécanisme de dénonciation des violences basées sur le genre en raison du poids de certaines normes sociales, l'aire de couverture géographique des actions des organisations de la société civile non étendue aux localités de l'intervention, la réticence des parents à collaborer efficacement avec les autorités administratives en cas de survenue des violences sexuelles, un accès difficile aux formations sanitaires pour les victimes des violences basées sur le genre dans leurs localités. Cette communication vient à point nommé, relever la nécessité de la mise en place de cadres collaboratifs davantage inclusifs et fonctionnels autour des politiques sociales des droits sexuels et reproductifs au Togo en vue de renforcer l'efficacité desdites politiques pour la réduction significative des grossesses des adolescentes au Togo.

**Liens des présentations :** <https://chaireunescofisdev.org/2022-retour-sur-les-communications-presentees-a-la-journee-d-etude>

Facebook : [Chaire Unesco Défis partagés du développement](#) (les photos qui ont été prises par les photographes professionnels de la journée d'étude ont été postées ;) Instagram : [@chaireunesco\\_defispartages](#) ; YouTube : [Chaire UNESCO Défis partagés du développement](#)

Twitter : [@ChaireUnescoDev](#) ; LinkedIn : [Chaire UNESCO Défis partagés du développement : savoir, comprendre, agir](#)

### **Participation à la Chaire UNESCO Défis partagés du développement**

**Titre de la première communication :** Facteurs favorables à la sexualité et à la fécondité précoces chez les adolescents.es au Togo

**Digo Enyota Kofitsè Dzamesi Akakpo-Ahianyo**  
[dekakahianyo@gmail.com](mailto:dekakahianyo@gmail.com)

Cet article met le doigt sur la problématique de la sexualité précoce chez les adolescents.es au Togo. Il poursuit l'objectif principal de mettre en lumière les principaux facteurs favorables à la sexualité précoce chez ces derniers, après avoir mentionné les conséquences négatives qu'engendre une sexualité mal contrôlée à l'adolescence : les grossesses, les avortements clandestins, les complications obstétricales, les décès, les mariages d'enfants, l'abandon/arrêt des études ou des formations professionnelles, la pauvreté etc...L'enjeu est aussi méthodologique car la contribution vise aussi à problématiser la question des facteurs associés aux grossesses des adolescentes en ce sens que la sexualité précoce est peu mise en perspective. La méthodologie adoptée repose essentiellement sur une analyse documentaire et une exploitation des données quantitatives et qualitatives des enquêtes de trois projets techniquement et financièrement soutenus par le CRDI-CANADA. La réalisation de l'analyse

documentaire et l'expérience partagée sur ces trois projets a permis d'identifier quelques facteurs associés à la sexualité précoce et à la fécondité des adolescentes du Togo. Il s'agit en l'occurrence des facteurs suivants : l'influence des pairs, les violences sexuelles avec ou sans viol sous envoûtement d'adolescentes, les mariages d'enfants, l'effritement des mœurs, le recours abusif aux médias.

**Mots clés :** Facteur, favorable, sexualité, fécondité, précoce, adolescente.

**Titre de la deuxième Communication :** « Un jour, vous quitterez le domicile familial pour aller vous marier. » : Education différentielle des filles et des garçons et persistance de la grossesse de jeunes filles en milieu scolaire au Togo

**TOUDEKA Ayawavi Sitsope**

**Sociologue à l'Unité de Recherche Démographique, Université de Lomé**

Cette communication présente le milieu scolaire togolais comme comportant d'importantes disparités de genre en termes d'accès, d'achèvement que de transition primaire/secondaire 1 et secondaire 1/secondaire 2. Utilisant les données recueillies à travers 20 focus-groups et 30 entretiens individuels semi-directifs de l'enquête « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo » soutenue par le CRDI et réalisée en 2019 par l'Unité de Recherche Démographique dans 4 localités rurales de la région des plateaux, la présente étude révèle que dans ce contexte patrilinéaire, les parents utilisent des langages décourageantes à l'endroit des filles, les impliquent plus que les garçons aux travaux domestiques et refusent souvent d'investir dans leur éducation scolaire. Ces pratiques entretiennent un faible pouvoir décisionnel des filles et alimentent les violences sexuelles en lien avec la suprématie masculine à l'endroit des filles en milieu scolaire.

#### **4.11 Elaboration des modules de formation**

Les modules nécessaires pour la formation des acteurs ont été élaborés sous les directives des partenaires d'exécution du projet. Ainsi, l'élaboration des modules sur les droits humains et des jeunes en particulier a été confié à un consultant commis par WILDAF AO. L'objet des modules est relatif d'une part au contenu et à l'utilisation des différents cadres juridiques et politiques traitant des questions des droits des femmes et jeunes filles, en particulier les droits sexuels et reproductifs ; D'autre part les modules sont conçus comme des outils pratiques pour renforcer les capacités des apprenants en matière de communications, d'éducation juridique des pairs, de plaidoyer pour lutter contre les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs en lien avec les grossesses des adolescentes.

## 4.12 Le renforcement de capacité des services juridiques et cliniques

Du 22 au 24 Février 2021, les prestataires de services cliniques, juridiques, sociales, points focaux de lutte contre les VBG des ONG partenaires et des représentants de certains services techniques de l'Etat, tous œuvrant d'une manière ou d'une autre dans les localités de mise en œuvre du projet ont été renforcés sur la prévention et la prise en charge globale des violences basées sur le genre et les violations des droits sexuels et reproductifs en lien avec les grossesses précoces.

La formation s'est déroulée à Notsé dans la préfecture du Haho. Elle a regroupé participation 25 prestataires de différents secteurs (société civile, judiciaires, sanitaire, enseignement, et action sociale). Les objectifs visés par l'atelier était de renforcer les compétences des prestataires de santé et des membres des centres de prise en charge des VBG dans les localités du projet sur les thématiques spécifiques à l'offre de services adaptés aux besoins des jeunes/adolescents et sur la prise en charge clinique et juridique des violences basées sur le genre.

Lors de cet atelier, les participants ont accru leurs connaissances dans les domaines juridiques et cliniques en lien avec les VBG et la SDSR. Les questions abordées sont en lien avec les notions et les implications pratiques de la discrimination basée sur le genre, les violences basées sur le genre, de droits humains et de droits en santé sexuelle et de la reproduction. Au-delà des nouvelles connaissances acquises pour certains des acteurs et une mise à jour pour d'autres, les mécanismes de dénonciation des cas de violences et la meilleure façon d'aider une victime à se confier ou à porter plainte contre son agresseur ont été abordés.

Afin d'obtenir une synergie réelle des actions, les acteurs ont élaboré un plan d'action qui leur permettra de travailler en collaboration en vue prévenir les VBG en lien avec les grossesses précoces.

## 4.13 Le renforcement de capacité des adolescentes et adolescents

Au nombre de 100, à raison de 25 jeunes par localité bénéficiaire, les adolescentes et adolescents, composés de scolaires et d'extra scolaires, ont été renforcés du 10 au 17 Avril 2021, et outillés pour prévenir les VBG en lien avec les grossesses précoces dans leur communauté respective.

### ➤ Les sessions de formation

Au total, 04 sessions de formations ont été tenues à raison d'une session par localité bénéficiaire. Plusieurs modules ont meublé cette formation permettant ainsi aux adolescents et adolescentes de prendre conscience de l'emprise des violences sur leur vie et des conséquences néfastes des grossesses précoces. La supervision de la formation a été faite non seulement par les partenaires

d'exécution mais aussi par les acteurs impliqués à l'instar du Responsable des Formations Sanitaires, les Inspecteurs d'enseignement deuxième degré, les directeurs d'établissement et le responsable formation de la Direction Régionale d'Enseignement.

Les modules déroulés sont les suivants :

- Importance de travailler avec les jeunes
- Introduction au genre
- Droits humains
- Droits en Santé Sexuels et de la Reproduction des jeunes
- Education Sexuelle Complète : Aptitude de vie
- Violences Basées sur le Genre : Types, causes et Conséquences
- Violences Basées sur le Genre : Les dispositions légales
- Mécanismes de dénonciation des cas de VBG
- Egalité de genre et masculinité positive
- Leadership féminin et participation à la prise de décision
- Techniques de communication et plaidoyer des jeunes
- Techniques d'éducation juridique populaire
- Rôles et responsabilités des membres
- Plan d'action

### ➤ **Les résultats,**

Selon les objectifs fixés, les résultats suivants ont été obtenus :

**100 jeunes dont 52 filles membres** de la plateforme des localités d'intervention :

- Connaissent les droits humains et les droits en santé sexuelle et reproductives des jeunes ;
- Sont renforcés sur les violences basées sur le genre et leurs conséquences de même que sur les lois sanctionnant les violences et les mécanismes de dénonciation des cas de violences
- Connaissent leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre les violences
- Connaissent et sont sensibilisés sur les questions de genres et plus particulièrement sur les inégalités dans les rapports de genre et sont aptes à faire évoluer les relations garçons/filles et Hommes/femmes ;
- Sont renforcés en éducation sexuelle complète
- Sont renforcés en vue d'apporter les solutions durables aux violations des droits en santé de la reproduction
- Sont renforcés en matière de leadership de communication, d'éducation juridique populaire et de plaidoyer
- Connaissent et ont pris conscience des enjeux de leur participation dans les associations communautaires et de jeunes afin d'assurer par eux-mêmes la prise des décisions les concernant
- Se sont engagés à faire bénéficier à leur communauté et autres jeunes des acquis de leur renforcement de capacité.

#### **4.14 Renforcement de capacités des communautaires, membres adultes des plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre**

En vue de lutter efficacement contre les violences basées sur le genre en lien avec les grossesses précoces, une des recommandations de l'étude de base et élément du modèle d'intervention est la nécessité de renforcer les adultes des communautés bénéficiaires sur les thématiques en lien avec les VBG et la SSR. Ainsi, 80 adultes, à raison de 20 adultes par localité d'intervention, ont été formés du 25 au 30 Mai 2021 et outillés pour la prévention des violences dans les communautés bénéficiaires. Ils sont composés de membres de la chefferie, des leaders animistes, chrétiens et musulmans, des cultivateurs, commerçants, patrons d'ateliers, des agents de mairie et des enseignants.

##### **➤ Les sessions de formation**

- Au total, 04 sessions de formation ont été organisées à raison d'une session par localité bénéficiaire. Les modules déroulés lors de la formation ont permis aux adultes de prendre conscience des conséquences des violences basées sur le genre dans la vie des adolescents et de la non-jouissance par les jeunes de leurs droits en santé sexuelle et reproductive, afin de mieux les protéger et d'assurer leur plein épanouissement. La supervision de la formation a été faite par les Directeurs préfectoraux des Actions Sociales, le Chef Département Programmes en plus du Coordinateur Région des Plateaux de l'ATBEF.

##### **➤ Les résultats**

Conformément aux objectifs fixés, les résultats suivants ont été obtenus :

80 adultes dont 40 femmes membres des plateformes adultes des localités d'intervention ont eu leurs capacités renforcées sur :

- les droits humains et les droits en santé sexuelle et reproductive des jeunes ;
- les lois sanctionnant les violences et les mécanismes de dénonciation des cas de violences ;

Ces cibles connaissent et déclarent avoir maîtrisé leur rôles et responsabilités dans la lutte contre les violences. Elles ont par conséquent adopté des modalités d'organisations selon lesquelles, Elles pourront faire bénéficier à leur communauté et aux jeunes, les acquis de leur renforcement de capacité.

#### **4.15 Offre de services SSR cliniques et juridiques en stratégie mobile dans les localités bénéficiaires**

Dans l'optique de faciliter l'accès aux services cliniques SSR et juridiques de prise en charge des violences basées sur le genre par les populations bénéficiaires, la Coordination Plateaux ATBEF en collaboration avec les acteurs impliqués (santé, Action Sociale, ONG) a organisé du **septembre 2021 et en Janvier 2022**, une



stratégie mobile d'offre de services susmentionnés. En prélude à l'offre de service, les agents de suivi, avec l'appui des membres des plateformes de lutte contre les VBG, ont organisé une campagne de sensibilisation de masse informant les populations bénéficiaires de la venue imminente d'une clinique mobile dans leur communauté respective et des principaux services qui seront offerts. A la veille de chaque offre de services, le véhicule de la Coordination Plateaux, a sillonné les localités bénéficiaires et ses environs afin de porter le message dans les villages encore reculés des cantons d'intervention. Malgré les mesures restrictives imposées par le gouvernement à partir du 10 septembre à cause de la flambée des cas COVID, l'offre de services a été maintenue dans le respect des mesures barrières, obligeant l'équipe mobile à s'adapter aux exigences du gouvernement.

#### **4.16 Les émissions de sensibilisation**

##### **Les émissions de sensibilisation radiophonique**

À la suite du renforcement de capacité des membres des plateformes de lutte contre les VBG, il s'est avéré également important de diffuser les messages de prévention des VBG en lien avec les grossesses précoces dans toutes les préfectures d'intervention à travers les émissions médias. Ainsi du 22 au 23 juillet 2021, les représentants de tous acteurs se sont réunis en un atelier de 2 jours pour élaborer et adopter des messages et thèmes sur lesquels porteront les sensibilisations afin de lutter contre les VBG et promouvoir SR.

Faisant suite à cet atelier et conformément aux directives du modèle d'intervention, un contrat a été signé respectivement avec les radios VGK (la Voix du Grand Kloti) sises à Kpalimé et la Paix à Atakpamé. Ainsi, avec la collaboration des acteurs formés dans le cadre du projet, les émissions radiophoniques sont planifiées sur les thèmes suivants :

- Causes des grossesses précoces
- Conséquences des grossesses précoces
- COVID 19 et grossesses précoces
- L'Education Sexuelle Complète
- Rôle des parents dans l'éducation sexuelle des jeunes et adolescents
- Relation jeune homme, jeune fille
- Je suis victime de violence, où trouver de l'aide ?
- L'accès aux services de santé sexuelle de la reproduction, un droit pour les jeunes et adolescents
- Faisons davantage connaissance avec les services de santé adaptés aux jeunes et adolescents
- Les pratiques culturelles néfastes sur la sexualité des jeunes
- Prévention des grossesses précoces en milieu scolaire, la part de responsabilité des parents et des jeunes
- Quels sont mes droits en Santé Sexuelle de la Reproduction

## **Les causeries éducatives dans les localités bénéficiaires**

Les membres des plateformes de lutte contre les VBG ont acquis lors de leur renforcement de capacités des techniques de communication et d'éducation juridique populaire les outillant à transmettre les messages de qualité en lien avec les VBG à leurs pairs en vue de leur prévention et de réduire les grossesses précoces dans leur communauté respective. Outre les causeries éducatives, plusieurs activités de sensibilisation, d'entretien individuel et de visite à domicile ont été réalisées par les membres des plateformes de lutte contre les VBG. Les principaux thèmes développés lors des activités de sensibilisation sont entre autres : Mariage précoces et violences basées sur le genre; Violences basées sur le genre; Harcèlement sexuel; Causes des grossesses précoces; Conséquences des grossesses précoces; Types de violences; VBG et les Grossesses précoces en milieu scolaire; Planification familiale, VBG et les grossesses précoces; importance de la jeunesse; Masculinité positive et violences sexuelles.

### **4.17 Plaidoyer au niveau local**

Afin de maintenir l'engagement des chefs traditionnels et des autres autorités communautaires pour la fin des violences basées sur le genre et d'assurer la durabilité des résultats, une tournée de plaidoyer et de mobilisation communautaire a été organisée à l'endroit des leaders communautaires et religieux les plus influents des localités de mise en œuvre dans les préfectures de l'Ogou et de Koto du 12 au 19 Juin 2022. Cette tournée de plaidoyer a pris en compte les chefferies locales et certaines entités traditionnelles phares des localités d'intervention.

L'objectif du plaidoyer communautaire était de renforcer l'adhésion des communautés autour des processus locaux pérennes de prévention des violences sexistes et des violations des droits sexuels et reproductifs des adolescents à travers les leaders communautaires et religieux.

#### **De façon spécifique, il s'agissait de :**

- Renforcer l'engagement des leaders communautaires dans la prévention des violences basées sur le genre ;
- Faciliter l'adoption par les leaders communautaires d'un dispositif local de protection des adolescents contre les violences basées sur le genre.

Avec l'appui des agents locaux de suivi, les acteurs et chefs communautaires les plus influents des localités d'intervention ont été repérés. Les chefs cantons et chefs de villages, les leaders communautaires et religieux une fois encore ont été mis au centre de la lutte contre les VBG à travers une mobilisation de toutes les communautés bénéficiaires. Ces leaders communautaires ont pris la parole pour apporter le message à toutes les populations et se sont portés garant de la défense des droits des adolescents et jeunes en facilitant l'adoption d'un dispositif local de protection des adolescents.

Par ailleurs, des discussions ont été tenues avec les chefferies et les autorités décentralisées sur l'implantation des panneaux symboliques dans les localités d'intervention et sur la pérennisation des activités du projet.

### **Visite aux acteurs régionaux et préfectoraux**

A Kpalimé tout comme à Atakpamé les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce projet de prévention des violences sexistes et sexuelles à savoir : les Maires ou les Secrétaires généraux, les Préfets, les Procureurs de la République, le Directeur Régional des Enseignements (DRE Plateaux), les Directeurs préfectoraux de la Santé (DPS Kloti, Ogou), les Commandants de Brigade (CB), les Inspecteurs ont été rencontrés. Lors de ces visites, ces acteurs ont remercié l'ATBEF et le WILDAF-AO pour l'effort fourni aux côtés du gouvernement dans la lutte contre les VBG en lien avec les grossesses précoces. Les partenaires d'exécution ont à leur tour exprimé leur gratitude aux acteurs impliqués pour leur appui et leur collaboration dans la mise en œuvre des activités du projet. Ainsi, se référant à l'objectif de la visite, les discussions ont été tenues sur les stratégies de pérennisation et d'appropriation des activités du projet par les institutions décentralisées à travers leur appui aux communautés et aux comités de prévention des VBG.

Les acteurs ont été également informés que le plaidoyer se fera principalement au niveau communautaire pour obtenir l'engagement des chefferies locales dans cette lutte et sera symboliquement scellé par l'implantation des panneaux dans les localités d'intervention. Pour donner suite à la doléance faite à l'endroit des mairies pour l'exonération de ces panneaux, il a été recommandé qu'une note soit adressée à la mairie leur informant officiellement de l'implantation de ces panneaux. A la fin des discussions, chaque acteur a réitéré son engagement à œuvrer pour l'atteinte des objectifs du projet qui sont prioritaires pour le gouvernement togolais.

### **Visites aux chefs cantons et chefferies locales**

A la veille de la mobilisation dans les communautés, une réunion a été tenue dans les différentes chefferies des localités concernées : A Lavié, Tové dans le Kloti et à Akparé, Yorokpodji dans l'Ogou, l'équipe de mission a présenté aux chefs cantons, chefs de villages, notables et leaders religieux l'objectif du plaidoyer à leur endroit et de la mobilisation communautaire qui s'en suivra. Ainsi, les chefs et leaders religieux ont réitéré leur promesse d'accompagner les comités de prévention des VBG dans leurs activités même à la fin du projet. Ils se sont portés garant pour la défense et la protection de la jeune fille de toutes violences, surtout celles sexuelles. Pour preuve, des endroits ont été choisis pour la mobilisation proprement dite et pour l'implantation des panneaux symbolisant la mise en œuvre de ce projet dans les localités bénéficiaires. Ces différents leaders ont exprimé leur gratitude aux ONG de mise en œuvre pour l'effort fourni aux côtés du gouvernement togolais pour la protection de la jeune fille.

## **Mobilisation communautaire dans les localités d'intervention**

Au niveau des quatre localités d'intervention, l'activité de mobilisation a commencé par le mot de bienvenue du chef canton ou de son représentant suivi du mot d'ouverture du Maire ou de son représentant. Ensuite, un résumé a été fait sur les grandes étapes de la mise en œuvre du projet avant d'annoncer la clôture imminente des activités du projet et d'inviter les acteurs impliqués à définir des stratégies pour la continuité des activités afin de ne pas perdre les acquis du projet dans les communautés. Ces acquis ont été relevés en termes de résultats que les acteurs locaux impliqués dans l'exécution des activités dans les communautés ont présenté à la population. Par la suite, les acteurs étatiques présents ont pris la parole à tour de rôle pour donner également leur aperçu sur le projet. Ils ont exprimé leur profonde gratitude à WILDAF AO et l'ATBEF sans oublier le CRDI pour avoir initié ce projet. Les DPAS n'ont pas hésité à saluer les activités d'offre de service clinique et juridique en stratégie mobile qui ont permis de détecter des cas de violences à la suite des sensibilisations et ont profité de l'occasion pour rappeler à la population de toujours protéger les jeunes et dénoncer les cas de violences afin de dissuader les potentiels auteurs. Les Substituts des procureurs ont également planché pour féliciter les comités de prévention pour le travail abattu car, les cas de viol diminuent et surtout, du côté de l'Ogou, les cas de viol notifiés depuis un moment ne viennent pas des localités bénéficiaires. Ils ont aussi incité la population à continuer les activités même à la fin du projet car la synergie d'action mise en place par le projet continuera par agir dans la prise en charge de tout cas de viol dénoncé.

## **Adoption du dispositif de protection de la jeune fille et formation du comité de suivi**

L'activité s'est poursuivie par la définition d'un dispositif de protection de la jeune qui s'est faite à travers des travaux de groupe. Pour ce faire, les participants ont été répartis en quatre groupes (adultes hommes, adultes femmes, jeunes adolescents hommes et jeunes adolescentes filles). Ces entités se sont concertées pour ressortir un dispositif de protection des jeunes qu'elles ont présenté en plénière. Par suite de cette présentation, les DPAS, CB, et substituts ont donné des orientations légales à prendre en compte dans l'adoption des dispositifs de protection communautaire de la jeune fille. Une fois établi, la nécessité d'assurer le suivi du mécanisme a conduit à la mise en place d'un comité de suivi dans chaque localité. Ces comités ont eu l'onction des chefs cantons qui ont promis les protéger dans leur exercice de suivi des activités dans les communautés. De même, les différents acteurs étatiques présents se sont également engagés à porter leur assistance aux comités de suivi mis en place.

**Tableau présentant le dispositif et comité de Yorokpodji**

| LOCALITES  | ENTITES                       | DISPOSITIFS LOCAUX                                                                                                                             | COMITES DE SUIVI                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| YOROKPODJI | Jeunes filles et adolescentes | En cas de viol : Traduire le potentiel auteur auprès des policiers, les actions sociales, la gendarmerie et la croix rouge                     | 1- NAYO Akouélé 79 72 64 31<br>2- NAROUKOU Adjo 70 09 35 30<br>3- WAMPA Aménouvéné (élève) 92 68 90 17<br>4- ASSOGBA Maboudou (chef de village) 90 12 22 90<br>5- SOKLOU Loumonvi Akoda 91 22 28 10<br>6- KAKOU Edoh 91 13 04 39<br>7- ASSOTI Létifa 92 99 29 40 |
|            |                               | En cas de grossesse précoce, il faut saisir la justice.                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            |                               | Les jeunes filles doivent se préserver, revoir leur habillement et éviter les relations amoureuses précoces                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            | Jeunes garçons et adolescents | En cas de viol, l'auteur doit être emmené devant le chef avant d'être transféré chez le juge. Il doit payer une amende de 500 000 à la victime |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            |                               | Mesures pour arrêter les grossesses précoces et les violences sexuelles                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            | Femmes adultes                | Humilier le coupable dans le village pour qu'il ne recommence plus et dissuader aussi les potentiels auteurs                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            |                               | Amendez à 100 000 f tout auteur de viol ou de grossesse précoce                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            |                               | Traduire l'auteur en justice en cas de refus de paiement de l'amende                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            |                               | En cas de fuite, la famille de l'auteur est tenue de payer l'amende                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            | Hommes adultes                | En cas de viol ou de grossesse précoce, il faut informer les autorités locales qui vont remonter l'affaire devant les autorités compétentes    |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            |                               | Mettre un numéro vert à la disposition de la population pour dénoncer de façon anonyme.                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                  |

**Tableau présentant le dispositif et comité de Akparé**

| LOCALITES | ENTITES                       | DISPOSITIFS LOCAUX                                                                                                                   | COMITES DE SUIVI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AKPARE    | Jeunes filles et adolescentes | En cas de viol ou de grossesse précoce, il faut traduire le potentiel auteur à la gendarmerie                                        | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. KATCHE Bouko (chef de village) 98 73 50 86</li> <li>2. FONDE Kablè (Notable) 91 83 45 92</li> <li>3. OBOUAKE Kokou (Enseignant) 90 85 54 26/ 99 82 26 05</li> <li>4. KARIKA Komi Abdoul Razack (leader religieux) 90 38 49 96</li> <li>5. EDOH Sénam (apprentie infirmière)</li> <li>6. BOUARI Barakatou</li> <li>7. KOTCHEDA Efa (patronne d'atelier) 91 94 31 01</li> </ol> |
|           | Jeunes garçons et adolescents | En cas de viol, l'auteur doit être emmené devant le chef ou à la gendarmerie                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           | Femmes adultes                | En cas de violences sexuelles, il faut conduire la fille aux urgences médicales et contacter la gendarmerie ou la police si possible |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Nous ne voulons plus que le viol soit une affaire de famille, ni de chefferie.                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Toute personne qui va chercher à couvrir un cas de viol doit être emprisonnée, même si l'auteur est notre enfant                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Nous condamnons également les familles qui donnent leur fille en mariage pour les miettes. Elles doivent être emprisonnées           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           | Hommes adultes                | Les filles doivent éviter de porter les tenues qui les exposent                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Dénoncer dans l'anonymat les cas de viol à la gendarmerie                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Sanctionner les parents complices : emprisonnement à vie                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Mise en place d'un comité de protection de la jeune fille                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Amener nos jeunes filles à dénoncer les harcèlements                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | 500 000 f d'amende en cas de viol et l'auteur va prendre en charge les frais d'analyse                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                               | Mettre en place un comité qui va contrôler l'habillement des filles dans la communauté                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Tableau présentant le dispositif et comité de Lavié**

| LOCALITES | ENTITES                              | DISPOSITIFS LOCAUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | COMITES DE SUIVI                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LAVIE     | <b>Jeunes filles et adolescentes</b> | En cas de violence faite aux filles, l'affaire doit être rapportée au chef et les adultes formés seront saisis pour les démarches à suivre                                                                                                                                                                          | 1. DZODZOBU Rémy 92 32 40 02<br>2. ANANI Kossi Amenyo<br>3. SIKA Hope<br>4. TIVO Yawo (Secrétaire cantonal Huimé) 98 15 50 61<br>5. AMETOWOSI BIAKU Martin<br>6. DOUMEHA Yaya 92 99 92 96 / 98 77 56 89<br><b>7. KOUDOKOUN Hezouwè SG Mairie Kloto 2 (91 83 51 59)</b> |
|           | <b>Jeunes garçons et adolescents</b> | Pour prévenir les violences basées sur le genre, il faut continuer les sensibilisations dans les communautés.                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                      | Mais en cas de viol, le présumé auteur doit être conduit chez le chef et ensuite à la gendarmerie pour être enfermé                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           | <b>Femmes adultes</b>                | Également la drogue prend de l'ampleur chez les jeunes garçons et filles. Ils exhortent la gendarmerie à les aider à lutter contre ce phénomène                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                      | Pour pérenniser les activités de prévention des VBG, nous proposons :<br>La mise en place d'un comité de veille pour sillonner le quartier et traquer les jeunes qui se droguent<br>La continuité des sensibilisations et conseillons la discussion parents-enfants pour que le changement s'opère depuis la maison |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           | <b>Hommes adultes</b>                | En cas de viol :<br>Nous demandons que l'affaire ne soit plus réglée en famille ou à l'amiable.<br>Il faut conduire la victime à l'hôpital et appeler le numéro vert pour confier l'affaire aux autorités compétentes                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                      | Le présumé auteur même enfermé, doit revenir pour les cérémonies de purification avant d'être reconduit en prison.                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                        |

**Tableau présentant le dispositif et comité de Tové**

| LOCALITES | ENTITES                              | DISPOSITIFS LOCAUX                                                                                                                                                                                                                                        | COMITES DE SUIVI                                                                                                                               |
|-----------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TOVE      | <b>Jeunes filles et adolescentes</b> | En cas de viol, le présumé auteur, doit être traduit auprès des autorités compétentes pour être emprisonné et amandé avec l'appui des chefs.                                                                                                              | 1. YOVOGA Lucia<br>2. ADIKA Kossi Blazo<br>3. BLEWU Papa<br>4. DOTSEVI Akpénè (ONG FIT)<br>5. ALAGLO<br>6. DOGO Ognan du (Substitut procureur) |
|           |                                      | Les affaires de viols ne doivent pas être réglées dans les chefferies ou à l'amiable dans les familles car c'est un crime qui détruit la fille                                                                                                            |                                                                                                                                                |
|           | <b>Jeunes garçons et adolescents</b> | En cas de viol ou d'inceste, l'auteur doit être amené à la place publique pour le présenter à la population et le forcer à faire des cérémonies de purification à la victime. Ensuite, il doit être amené auprès des autorités compétentes                |                                                                                                                                                |
|           |                                      | En cas de bagarres (violences physiques) le coupable doit être fessé à la place publique. Il prendra en charge tous les soins de la victime et sera conduit auprès des autorités compétentes.                                                             |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Les affaires de viol ne doivent pas être réglées en familles ou dans les chefferies                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                |
|           | <b>Femmes adultes</b>                | Si un homme âgé viole une jeune fille, il doit l'emmener à l'hôpital pour être soignée et faire des analyses, il doit payer une amende de 100 000 f être amené à la place publique avant d'être conduit auprès des autorités, pareil pour le jeune garçon |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Si un homme est auteur d'une grossesse précoce, il doit supporter la fille jusqu'à l'accouchement et veiller à ce que la fille retourne à l'école ou en apprentissage                                                                                     |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Si c'est un jeune garçon, les parents de ce dernier vont assumer cette responsabilité                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Après le décès d'un homme, les chefs doivent aider la veuve et les orphelins à rentrer dans leurs droits et bénéficier des biens de leur mari et père                                                                                                     |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Si un homme tabasse sa femme, il doit l'emmener à l'hôpital et ensuite l'homme doit être conduit à la police,                                                                                                                                             |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Les parents doivent assumer leurs responsabilités parentales (subvenir aux besoins de leurs enfants et les conseiller)                                                                                                                                    |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Si un homme viole une femme au champ, il doit prendre en charge les frais d'hôpital, payer une amende de 150 000 f, être puni par les chefs et ensuite remis à la police,                                                                                 |                                                                                                                                                |
|           | <b>Hommes adultes</b>                | En cas de viol, l'auteur doit être conduit en premier chez le chef et payé une amende de 100 000 f. Il a l'obligation d'amener la victime à l'hôpital avant d'être remis aux gendarmes                                                                    |                                                                                                                                                |
|           |                                      | L'auteur d'un viol doit payer pour les cérémonies de purification car il a sali le village. Après la cérémonie il sera remis aux autorités compétentes                                                                                                    |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Si une fille s'habille de façon indécente, elle doit être convoquée chez le chef et payer une amende de 100 000                                                                                                                                           |                                                                                                                                                |
|           |                                      | Si une fille se promène tard dans la nuit, elle sera conduite chez le chef et payer une amende de 15 000 f                                                                                                                                                |                                                                                                                                                |



Rappelons que le choix des dispositifs communautaires tels que présentés exprime les aspirations des communautés rencontrées. Nous les avons reportés dans les tableaux ci-dessus.

Cependant, un deuxième tour de plaidoyer sera fait en septembre dans les zones couvertes par le projet afin de présenter aux populations les dispositifs locaux arrêtés ensemble en juin avec les leaders traditionnels. Ainsi, **du 12 au 17 Septembre 2022**, l'équipe de projet s'est à nouveau rendu sur le terrain pour présenter les dispositifs locaux de lutte contre les violences basées sur le genre aux autorités traditionnelles et étatiques et aux populations, et pour ensuite les faire endosser par les chefs cantons et les maires rencontrés.



Photo du chef canton de Houdou entrain de signer le dispositif de yorokpodzi



Photo du chef canton de Tové entrain de signer le dispositif de Tové

Pendant la mission, aucune difficulté majeure n'a été relevée. Les acteurs dont l'agenda était chargé s'étaient fait représentés. Malgré quelques retards et la menace des pluies, les mobilisations se sont déroulées dans de bonnes conditions. Il faut noter que les panneaux symbolisant la lutte contre les VBG n'avaient pas pu être implantés à cause des rectificatifs de dernières minutes pour assurer une meilleure durée de vie des panneaux.

### **Résultats du plaidoyer local**

La tournée de plaidoyer et de mobilisation communautaire a permis d'informer les acteurs impliqués sur la fin des activités du projet, de définir avec eux des stratégies de pérennisation des activités et d'obtenir leur appui dans la mise en œuvre de ces stratégies. Cette tournée a également permis d'enraciner les acquis du projet dans les habitudes des populations à travers la présentation des résultats, des témoignages, l'enthousiasme et l'encouragement des autorités à maintenir le cap. Pour finir, le dispositif locaux de prévention des VBG définis et signés par les communautés et l'engagement pris par les chefferies locales appuyées par les autorités en place révèlent la volonté de maintenir cette lutte dans les communautés bénéficiaires.

## Photos des dispositifs locaux de lavié, Tové, Akparé et Yorokpodzi.



PROJET « PREVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET LES VIOLATIONS DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES ADOLESCENTS POUR REDUIRE LES GROSSESSES PRECOCES AU TOGO »

### DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A YOROKPODZI (PREFECTURE DE L'OGOU) /TOGO

Reconnaissant l'ampleur des violences sexuelles et sexistes dans notre communauté, et considérant ses conséquences (Grossesses précoces, avortement provoqué, abandon scolaire, violation du droit à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive et à l'épanouissement de nos enfants filles, nous, autorités traditionnelles et communautaires, établissons les dispositifs suivants pour protéger nos femmes et nos filles :

- En cas de viol : Traduire le potentiel auteur auprès des policiers, les actions sociales, la gendarmerie et la croix rouge
- Processus à suivre : Emmener la victime dans un centre de santé afin de relever les preuves à soumettre à la police ou aux autres structures compétentes
- En cas de grossesse précoce, il faut saisir la justice
- Les jeunes filles doivent se préserver, revoir leur habillement et éviter les relations amoureuses précoces
- En cas de viol, l'auteur ou l'affaire doit être emmené devant le chef pour information et solliciter son appui dans le circuit de la dénonciation.
- Appeler le numéro vert (1011) pour dénoncer de façon anonyme les cas de viols
- En cas de viol ou d'abus sexuels, porter immédiatement l'affaire devant le chef qui saisira directement la police ou la gendarmerie.

Fait à Yorokpodji le 17 / 09 / 2022

Nom et Prénom : **Tagbé Ahossou**  
**OHRAKASSI Ggbèwa D**

Chef Canton de Houdou

Signature :



Nom et Prénom :

Maire de Ogou 1

Signature :

**Yawa A. KOUIGAN**





**PROJET « PREVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET LES VIOLATIONS DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES ADOLESCENTS POUR REDUIRE LES GROSSESSES PRECOCES AU TOGO »**

**DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A AKPARE  
(PREFECTURE DE L'OGOU) /TOGO**

Reconnaissant l'ampleur des violences sexuelles et sexistes dans notre communauté, et considérant ses conséquences (Grossesses précoces, avortement provoqué, abandon scolaire, violation du droit à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive et à l'épanouissement de nos enfants filles, nous, autorités traditionnelles et communautaires, établissons les dispositifs suivants pour protéger nos femmes et nos filles :

- Démarche à suivre en cas de viol : Emmener la victime dans un centre de santé afin de relever les preuves à soumettre à la police ou aux autres structures compétentes
- En cas de viol ou de grossesse précoce, il faut traduire le potentiel auteur à la gendarmerie ;
- Le viol ne doit plus être une affaire de famille, ni de chefferie : Toute personne qui cherchera à couvrir un cas de viol doit être dénoncée à la police ou à la gendarmerie, même si l'auteur est notre enfant
- Les auteurs de mariages forcés et leurs complices doivent être dénoncés afin qu'ils puissent être sanctionnés par la justice.
- Les filles doivent éviter de porter les tenues qui les exposent
- Dénoncer dans l'anonymat les cas de viol à la gendarmerie (appelez le 1011)
- Amener nos jeunes filles à dénoncer les harcèlements

Fait à Akparé le ..16..03..2022

Nom et Prénom : **Tagblui KONDOKOMI**

Chef Canton d'Akparé

Signature :



Nom et Prénom : **Noumonvi AGOUNKEY**

Maire Ogoou 2

Signature :





**PROJET « PREVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET LES VIOLATIONS DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES ADOLESCENTS POUR REDUIRE LES GROSSESSES PRECOCES AU TOGO »**

**DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A TOVE  
(PREFECTURE DE KLOTO) /TOGO**

Reconnaissant l'ampleur des violences sexuelles et sexistes dans notre communauté, et considérant ses conséquences (Grossesses précoces, avortement provoqué, abandon scolaire, violation du droit à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive et à l'épanouissement de nos enfants filles, nous, autorités traditionnelles et communautaires, établissons les dispositifs suivants pour protéger nos femmes et nos filles :

- En cas de viol, traduire avec l'appui des chefs, le présumé auteur devant la police ou la gendarmerie afin que justice soit faite.
- En cas de viol : Emmener la victime dans un centre de santé afin de relever les preuves à soumettre à la police ou aux autres structures compétentes
- Les affaires de viol ne doivent plus être réglées dans les chefferies ou à l'amiable dans les familles car c'est un crime qui détruit la fille.
- En cas de bagarres (violences physiques) entre jeunes, saisir les autorités compétentes.
- Si un homme est auteur d'une grossesse précoce, il doit supporter la fille jusqu'à l'accouchement et veiller à ce que la fille retourne à l'école ou en apprentissage. Si c'est un jeune garçon mineur, les parents des deux parties vont assumer cette responsabilité.
- Après le décès d'un homme, les chefs doivent aider la veuve et les orphelins à rentrer dans leurs droits et bénéficier des biens de leur mari et père
- En cas de violence conjugale (coups et blessures) la victime doit être conduite à l'hôpital et l'auteur dénoncé
- Une fille qui se promène à une heure tardive, elle sera convoquée chez le chef en présence des parents

**Fait à Tové le 13/09/2022**

**Nom et Prénom :**

*AGBADA-AGBO XII*

**Chef Canton de Tové**

**Signature :**



**Nom et Prénom :**

*Yawo Winny DOGBATSE*

**Maire de Kloti 1**

**Signature :**







**PROJET « PREVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET LES VIOLATIONS DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES ADOLESCENTS POUR REDUIRE LES GROSSESSES PRECOCES AU TOGO »**

**DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A LAVIE  
(PREFECTURE DE KLOTO) /TOGO**

Reconnaissant l'ampleur des violences sexuelles et sexistes dans notre communauté, et considérant ses conséquences (Grossesses précoces, avortement provoqué, abandon scolaire, violation du droit à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive et à l'épanouissement de nos enfants filles, nous, autorités traditionnelles et communautaires, établissons les dispositifs suivants pour protéger nos femmes et nos filles :

- En cas de viol, traduire avec l'appui des chefs et les adultes formés le présumé auteur devant la police ou la gendarmerie afin que justice soit faite.
- Pour prévenir les violences basées sur le genre, il faut continuer les sensibilisations dans les communautés
- En cas de viol, conduire la victime dans un centre de santé afin de relever les preuves à soumettre à la police ou aux autres structures compétentes
- Aider les jeunes garçons et filles à éviter l'usage de la drogue qui prend de l'ampleur et favorise les violences basées sur le genre (VBG)
- Pour pérenniser les activités de prévention des VBG, il faut la mise en place d'un comité de veille pour sillonner les quartiers et traquer les jeunes qui se droguent, continuer les sensibilisations et conseiller les discussion parents-enfants pour que le changement s'opère depuis la maison.
- En cas de viol, nous demandons que l'affaire ne soit plus réglée en famille ou à la chefferie. Il faut conduire la victime à l'hôpital et appeler le numéro vert (1011) pour confier l'affaire aux autorités compétentes. Si un homme est auteur d'une grossesse précoce, il doit supporter la fille jusqu'à l'accouchement et veiller à ce que la fille retourne à l'école ou en apprentissage. Si c'est un jeune garçon mineur, les parents de ce dernier vont assumer cette responsabilité.
- Le présumé auteur condamné doit faire les cérémonies de purification après sa libération.

Fait à Lavié le 14/09/2022

Nom et Prénom :

**TIVO Yawo**

Chef Canton de Lavié Huimé

Signature :

Nom et Prénom :

**ZIGAN Kokou Folly**

Chef Canton de Lavié Apédomé

Signature :

Nom et Prénom :

Maire de Kloti 2

Signature :

**Mansa ABOTSI-DZEGBIA**



## QUELQUES PHOTOS



Rencontre du DPS Kloto



Visite rendue au chef Canton de Tové ( Kloto)



Présentation et appréciation des résultats du projet à Akparé (Ogou)



Comité de suivi de Yorokpodji recevant l'encouragement des autorités

#### 4.18 le plaidoyer au niveau national

Nous avons mentionné dans le rapport précédent avoir amorcé un début de plaidoyer pour :

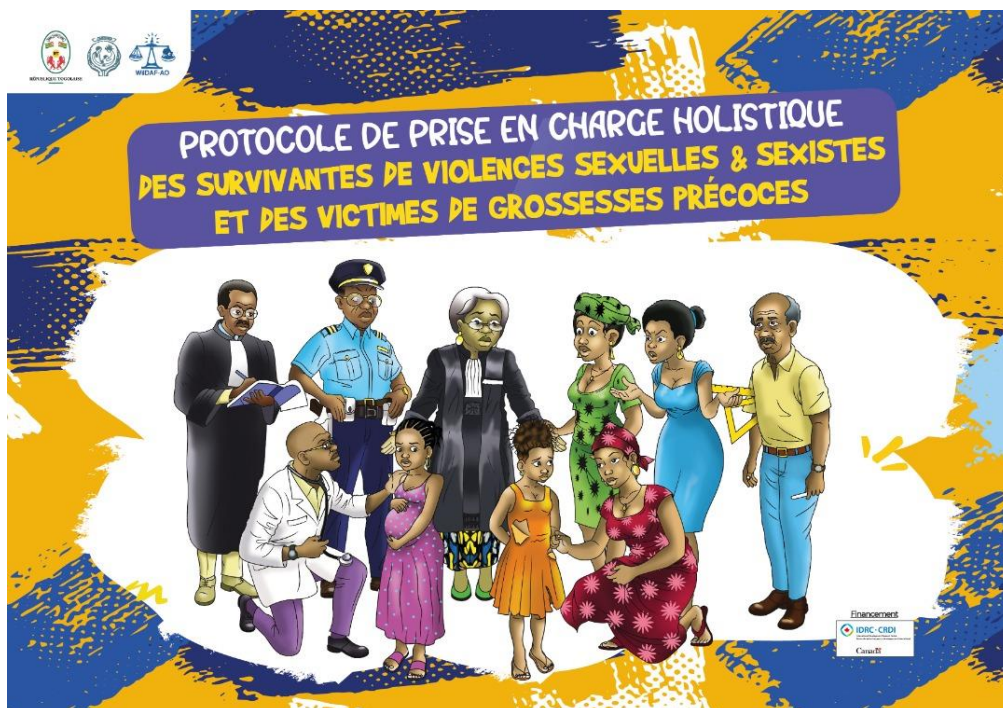
- Poursuivre un plaidoyer déjà débuté par l'ATBEF dans le cadre d'un autre projet et bâtir sur l'existant afin de faire avancer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles mais aussi, profiter de la présence des acteurs du système judiciaire pour renforcer leurs engagements pour la lutte collégiale contre les grossesses précoces et les violences sexuelles.
- Obtenir l'accord des différents ministères pour la formalisation du cadre collaboratif établi dans le cadre du projet en vue de sa valeur ajoutée dans la lutte contre les violences sexuelles et les grossesses précoces, sa capitalisation et sa mise à l'échelle. Cette formalisation va se matérialiser à travers l'élaboration d'un protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles et de grossesses précoces.

Les ateliers du **24 et 25 mars 2022** nous ont permis de :

- Obtenir l'accord des ministères pour les mentionner comme ayant participé au processus d'élaboration du protocole holistique des prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces au Togo ;
- L'autorisation du ministère de la justice à permettre la participation des procureurs des villes du Togo aux ateliers que nous avons organisé à leur endroit afin de renforcer le système de prévention des violences sexuelles et sexistes, mais également de collecter leurs contributions à l'amélioration du protocole que nous leur avons soumis ;
- L'augmentation du niveau d'engagement des acteurs judiciaires pour le traitement des dossiers de violences sexuelles et de grossesses des adolescentes subséquentes ;
- Le renforcement du mécanisme de suivi des cas entre les acteurs du système judiciaire et les organisations de la société civile ;
- La participation des acteurs du système judiciaire à l'amélioration du draft de protocole est présentée aux participants ;
- La finalisation du protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles et des grossesses précoces.

Par suite des ateliers, et après avoir amélioré le document de protocole avec la contribution des parties prenantes, nous l'avons mis en forme sous le format ci-dessous :





### **Cérémonie de lancement du protocole de prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces au Togo.**

Afin de vulgariser officiellement ledit protocole et de lancer officiellement son utilisation, nous avons organisé le **29 septembre 2022 à Agora Senghor**, une cérémonie de lancement du protocole holistique de prise en charge des victimes de VBG.

Le but de l'évènement a consisté à présenter le contenu du protocole aux différents acteurs et à lancer ainsi officiellement son utilisation.

La cérémonie a eu la présence des représentants des ministères suivants :

- Le ministère de l'enseignement primaire et secondaire;
- Le ministère de la justice;
- Le ministère de la protection civile;
- Le ministère de l'action sociale;
- Le ministère de la santé.

Le mot de bienvenue a été prononcée par le Directeur des programmes de l'ATBEF Msr Eklou Akolly.

Il a dans son allocution souhaité la cordiale bienvenue aux invités et a mentionné que le protocole est l'un des résultats du projet « de prévention des violences sexistes et de violation des droits sexuels et reproductifs des adolescents pour réduire les grossesses précoces au Togo », mis en œuvre

conjointement par l'ATBEF et WILDAF-AO avec l'appui financier du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI). Il poursuivra en mentionnant que le document prend en compte tous les aspects de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre et de grossesses précoces avec surtout la participation des différents acteurs présents.

Il a remercié au nom du WILDAF-AO et de l'ATBEF remercié l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre de ce projet et particulièrement les Ministères impliqués dans le processus d'élaboration et a invité les uns et les autres à faire du document à en faire un bréviaire dans cette lutte pour la réduction des VBG dans nos différentes communautés.



### **Msr EKLOU Akolly, Directeur des programmes, ATBEF**

Par suite du mot de bienvenue, il y a eu un intermède produit par le groupe Arcato. L'intermède a permis de passer le message sur les voies de recours disponibles devant un cas de violence sexuelle.

Ce fut au tour de la représentante du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire de souhaiter la cordiale bienvenue aux participants et de féliciter les réalisations du projet.

Par ailleurs, elle n'a pas manqué de mentionner les réalisations faites par le ministère de l'éducation au cours des dernières années dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles .

Au tour du coordonnateur de l'ATBEF Plateau et du chef de village de Yorokpodji de partager leurs expériences en ce qui concerne le projet VBG et les changements positifs qui se sont produits en termes de changement de comportement et de diminution des cas de violences sexuelles.



Le chef de Village de Yorokpodj à gauche et le coordonateur ATBEF plateau à droite

Par ailleurs, Mme Ninko Tobiou, représentante de la présidente de la cellule genre du ministère de la Santé et Msr Meatchi Baka ont partagé l'expérience du cadre collaboratif et incité la plupart des Organisations de la société civile présente à adopter le protocole pour une prise en charge adéquate et complète des victimes de violence sexuelle. Aussi, Mme Tabiou rappellera que



depuis que le cadre collaboratif a été mis en place, la façon dont les cas de violence sexuelle sont traités a changé. Il y a désormais une prise en charge holistique des victimes de violence sexuelle.

Après les témoignages et les partages d'expériences, le discours de lancement du document de protocole a été prononcé par Mme Mathide Sant'ana, Chargée de programme associée au WiDAF Afrique de l'Ouest. Une vidéo de présentation du document a été projetée. Elle retrace le contexte de production du document et parle de l'usage que peut en faire toutes les parties prenantes. Cliquer sur le lien suivant pour visualiser le contenu de la vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=ifxeDBrWlCo>



Photo des officiels tenant le document de protocole après sa présentation

Après la présentation du document, un second intermède a été réalisée avec le message de sensibiliser les parties prenantes sur l'existence du protocole et l'importance de son utilisation.

Le mot de clôture a été prononcé par Mme Victoire WOROU, Chargée de programme sur le projet VBG. Elle a sincèrement remercié les différents ministères pour leurs sincères collaborations. Elle a également les différents ONGs membres du cadre collaboratif et les différents acteurs qui se sont activement impliqués pour que le projet soit une réussite. Enfin, elle a exhorté les uns et les autres à adopter pleinement ce protocole dans les activités quotidiennes.



Victoire WOUROU entrain de prononcer le mot de fin de la cérémonie

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à l'article publié sur la cérémonie de lancement. La radio et la télévision togolaise n'ont pas manqué la cérémonie.

<https://afreepress.net/2022/09/30/togo-un-protocole-lance-pour-une-reponse-appropriee-aux-victimes-de-violences-sexuelles-et-les-grossesses-precoces/>

Reportage de la télévision togolaise sur la cérémonie de lancement :

<https://youtu.be/C6-eiZkOX2I> (A partir de la 14eme min).

#### 4.19 Evaluation externe du projet

L'évaluation externe du projet a été faite afin de procéder à la mesure des changements induits par le projet sur la base des indicateurs présélectionnés et établis au démarrage lors de la situation de référence. Dans la pratique, il s'est agi d'évaluer le modèle d'intervention proposé à la fin du projet. Les résultats de l'évaluation ont permis de dégager sur la base du contenu de l'intervention, une synthèse et des recommandations stratégiques qui vont servir à un plaidoyer pour une mise à l'échelle du modèle d'intervention.

## Résultats Obtenus

### **Jouissance effective des droits en santé sexuelle par les adolescentes avec à la clé, la réduction des grossesses précoces**

L'évaluation finale a cerné la jouissance par les adolescents et adolescentes de leurs droits sexuels et reproductifs. Il ressort des discours recueillis auprès des différents acteurs interviewés dans les localités de l'étude que, comparée aux années antérieures à l'intervention mise en œuvre par l'ATBEF et le WILDAF, les adolescents et adolescentes fréquentent plus les formations sanitaires et adoptent de méthodes contraceptives. En ce qui concerne la réduction des GA en lien avec les VBG et la SDSR, la plupart des acteurs interviewés affirment qu'il y a une réduction des Grossesses Adolescentes et une réduction de la dénonciation :

En témoignent les propos suivants :

*Il y a une réduction des grossesses d'adolescentes parce qu'avant le projet, les cas que je recevais disons des deux localités, il n'y a plus de ces cas-là. Si on m'appelle aujourd'hui, c'est pour autre chose. Et même pour aller plus loin, il y a certains parents qui viennent jusqu'à moi pour dire, il y a tel monsieur, il a tel, tel, tel qui dérange mon enfant, ainsi de suite. Et moi lorsque je suis informé, je les invite et j'arrête le monsieur par la suite. La dénonciation est arrivée à un niveau où je devais enfermer un directeur d'école privée. Lorsque j'ai fait mon rapport, je l'ai convoqué chez le maire et il a pris un engagement écrit, qu'il ne va plus faire ça. Et comme je ne reçois plus assez de cas, je peux dire qu'il y a amélioration.*

### **Appropriation par les acteurs des stratégies efficaces pour la mise à l'échelle**

L'une des stratégies efficaces de lutte contre les grossesses d'adolescentes mises en œuvre dans les localités de l'étude est l'éducation et la sensibilisation. Cette stratégie était utilisée par tous les acteurs impliqués et formés par le projet, et sa particularité est qu'elle se faisait de manière ad hoc, dès que ces acteurs se trouvaient en face d'un grand public. Les lignes suivantes en disent davantage :

*« (...) Je saisis toutes les occasions qui me sont offertes pour passer le message à la population. Si moi j'ai des activités dans une localité, même si je m'y rends pour des constats d'incendie, (...) lorsqu'il y a un petit groupe, moi je profite pour passer mon message sur la prévention des grossesses d'adolescentes. Puis qu'après tout même si le village est éloigné, l'affaire me revient. Pour les sensibilisations, je saisis toutes les occasions possibles ».*

L'une des stratégies efficaces de mise à échelle porte sur les nouvelles dynamiques de collaboration entre les acteurs impliqués. Ces nouvelles



dynamiques ont été engendrées par la synergie d'actions dans la prise en charge des cas de violences sexuelles et de gestion des grossesses d'adolescentes. En effet, le projet a amené les acteurs au niveau local à collaborer autrement. Les discours des acteurs interviewés lors de l'évaluation finale font ressortir le développement de nouvelles dynamiques de collaboration entre les acteurs impliqués au niveau local sur le projet (enseignant, patron/ne d'atelier, agent de santé, leader communautaire et leader religieux etc...).

*Nous collaborons entre patrons pour faire les sensibiliser chaque lundi à nos réunions en présence des apprentis. Avant le projet, chaque patron faisait seul le travail et ça ne donnait rien mais maintenant, la collaboration nous permet d'atteindre les résultats parce que nous parlerons le même langage grâce au projet. (Propos d'une patronne d'atelier à Yorokpodzi, 42 ans, mariée).*

L'analyse des données collectées fait ressortir la multisectorialité comme une approche méthodologique d'amélioration des mécanismes de réponses aux grossesses précoces avec à la clé, une intégration des VBG dans la lutte contre les grossesses précoces. Selon les résultats de l'étude de base, la quasi-totalité des réponses était données par chaque acteur. L'unisectorialité de la prise en charge des VBG rendait moins efficace ces réponses et contribuait à la persistance du phénomène de GA au sein des localités de l'étude. Les données de l'étude de base révélaient la non prise en compte des VBG et de la SDR dans les réponses au phénomène de GA. Cependant, l'étude finale fait constater que les réponses développées par l'intervention au phénomène intègrent les VBG et la SDR.

En effet, lorsqu'une adolescente est victime de violence basée sur le genre, et plus particulièrement d'une violence sexuelle dans les localités de l'étude, les acteurs de la prise en charge de la victime vérifient si la violence a engendré une GA et mettent en place un mécanisme punissant les auteurs de violence. Cette manière de procéder traduit l'obligation de protection des adolescents et adolescentes de la violation de leurs droits sexuels et reproductifs d'où la sanction infligée aux auteurs du viol.

L'évaluation montre que le projet est une innovation pour avoir contribué à instaurer un mécanisme de lutte qui prend en compte plusieurs acteurs relevant de secteurs différents, qui mettent ensemble leurs réponses dans la lutte contre les grossesses d'adolescentes. C'est une autre amélioration des réponses au phénomène repose sur la multisectorialité ou la synergie d'actions pour juguler la réduction des grossesses d'adolescente. Les acteurs interrogés n'ont pas manqué de le souligner :

*« Quand le problème survient, lorsque le cas d'abus survient, moi je suis informé. Donc une fois que moi je suis informé, j'appelle le juge des enfants, j'appelle le procureur, j'informe le CB, le commissaire. Soit le juge nous dit d'aller prendre la*

*personne, ou le juge fait un mandat de réquisition ou dit allez prendre la personne et quand on vient on te prend ! (..) il y a également dans les localités un comité de protection des enfants composé des parents des deux sexes et c'est maintenant ce comité qui remonte l'information. Des gens ont fui, ils sont allés au Ghana, mais lorsqu'ils sont revenus, l'heure a été convenue. Il suffit que moi je reçoive le coup de fil, entre 3 heure et 4 heure et demie du matin on vient et on le pique. Parfois les gens m'appellent directement et dans la discrétion, on arrête les auteurs de violence (..) aujourd'hui , le mécanisme de dénonciation mis en place fonctionne bien (Agent de service étatique, 45 ans, Kloto).*

La stratégie de mise en place des plates-formes jeunes et des adultes ayant pour missions de mener des sensibilisations en mettant en exergue le lien entre les VBG et les GA a contribué à une synergie de coordination des mécanismes de réponses dans la prévention des grossesses en lien avec les violences basées sur le genre.

*« Dans nos activités de sensibilisation, nous insistons sur les considérations que les gens se faisaient des filles et des garçons, ce qui a permis à ces communautés de comprendre les effets des violences basées sur le genre sur la faible jouissance par les adolescents de leurs droits et s'il y a des cas de violence, il m'appelle directement ou ils appellent le 1011 et avec ça des gens se sont retrouvés en prison. Si vous allez à la prison civile ici, vous allez trouver des gens enfermés pour viol ou abus sexuel.et même il y en a qui sont en fuite. J'ai eu des informations, il se trouve à Hohoè au Ghana » (Agent de service étatique, 45 ans, Kloto).*

### **Bonnes pratiques relevées**

La présente évaluation fait ressortir les bonnes pratiques du projet.

- Le renforcement des capacités des acteurs

L'analyse des discours des acteurs rencontrés permet de mettre en exergue les perceptions des acteurs sur la diminution des grossesses d'adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR dans les localités d'intervention, les principaux avantages du projet ainsi que les principaux facteurs ayant concouru à ces avantages. A cet effet, le renforcement des capacités des acteurs sur les mécanismes de gestion des cas de violences sexuelles est relevé comme étant l'un des atouts majeurs du projet. Les acteurs formés impliqués soulignent leurs difficultés relatives aux mécanismes de dénonciation avant le démarrage des interventions. Ces difficultés ont été amoindries grâce aux renforcements des capacités sur les mécanismes de dénonciation des auteurs de VBG.

Dans un autre registre, les activités du projet ont amélioré les connaissances des populations sur les causes des grossesses des adolescentes en lien avec les VBG. Spécifiquement, les activités menées ont favorisé une prise de conscience grâce à la connaissance de la place déterminante du facteur économique dans la survenue des cas de grossesses dans les localités de l'étude. Ces révélations a emmené les parents à fournir des efforts supplémentaires pour assumer leurs responsabilités envers leurs enfants. Voici quelques verbatims relevés par l'évaluation finale :

« Avant ce projet, nous avions des cas de VBG enregistrés que nous n'avions pas bien traités et on a eu sérieusement mal. Mais le projet nous ouvert les yeux sur les mécanismes de dénonciation. Aujourd'hui on a zéro cas de VBG et GA. (Propos d'un enseignant de l'EPP Adzreke, encadreur des jeunes scolarisés, Yorokpodzi, mariée, 34 ans, maîtrise en Lettres Modernes).

« Avant le projet, nos apprentis enceintaient les filles du CEG, mais maintenant ce n'est pas possible, le projet a ouvert les yeux de nos enfants. On ne comprenait pas pourquoi un apprenti va enceinter une fille de 3<sup>ème</sup> par exemple. Finalement on a compris que maintenant le facteur économique joue dans l'atteinte des objectifs, les parents prennent sérieusement leur responsabilité de parent à bras le corps. Les sensibilisations aussi nous aident énormément dans l'atteinte des objectifs. Le fait que nos filles et garçons encadreur parlent à leurs paires, facilite beaucoup les choses (Propos d'une patronne d'atelier à Yorokpodzi, mariée, 42 ans, niveau primaire).

- **La sanction des auteurs de violences, la résistance à la corruption, la crainte de se retrouver en prison**

*« Un monsieur qu'on a pris tout dernièrement, les gens disent que cette fille-là qui connaît déjà le sexe, qui a 3 copains, c'est pour cela qu'on va enfermé un directeur d'école ? je dis je n'ai pas enfermé un directeur d'école ; mais c'est le code de l'enfant qui l'a enfermé. On ne peut jamais justifier cela que c'est parce que la fille connaît déjà le sexe et qu'un monsieur va abuser d'elle ? que ça ne passe pas. Ils sont venus vers moi ici me présentez des enveloppes. Je leur ai dit d'aller voir le procureur. (..) un monsieur à 4 ans de sa retraite s'est retrouvé en prison et un autre monsieur de 63 ans qui abusait d'une fille de 13 ans s'est également retrouvé en prison » (agent de service étatique, 45 ans, Kloto).*

- **L'implication des autorités préfectorales dans la lutte contre les GA**

« Il y a eu un cas de viol et après dénonciation de l'auteur, la gendarmerie a raté l'arrestation du monsieur et toute la population ainsi que le chef du village se sont soulevé contre la dame. Lorsque j'ai appris l'affaire, nous nous sommes retrouvés chez le préfet, le chef du village, le chef canton et moi. Et le préfet a dit : Togbui vous n'êtes pas habileté à réglé ce problème à la maison. Vous pouvez traiter l'affaire à l'amiable mais les conséquences pour la victime, vous l'ignorez. Et il l'a interpellé ainsi. Togbui, si j'apprends encore que tu as convoqué cette dame-là, ta couronne va tomber. (...) il y a quelquefois la chefferie aussi qui essaie d'embrouiller » (agent de service étatique, 45 ans, Kloto).

- **La mise en place d'un réseau de surveillance et d'enquête**

« Il y a également dans les localités un comité de protection des enfants composé des parents des deux sexes et c'est maintenant ce comité qui remonte l'information. Des gens ont fui, ils sont allés au Ghana, mais lorsqu'ils sont revenus, l'heure a été convenue. Il suffit que moi je reçoive le coup de fil, entre 3 heure et 4 heure et demie du matin on vient et on le pique. Parfois » (agent de service étatique, 45 ans, Kloto)

« Ce garçon, le même garçon, Djaka Kevin, il vient de réussir quand même à son Bac II. Le même élève Djaka Kevin, couche avec une fille de la 5ème A ici, à plusieurs reprises. **J'ai placé des enquêteurs.** Ils sont venus me filer les informations. Et quand j'ai convoqué les deux, je leur ai narré les faits avec la date et l'heure. L'heure à laquelle la fille a débarqué chez toi. Moi, je suis à kpalimé hein. L'heure à laquelle la fille a débarqué, a mis pieds chez toi. L'heure à laquelle elle est ressortie pour prendre le chemin de la maison. Voilà. Quand j'ai tout narré, le motif, ou bien l'argument que la fille même a donné à la maison avant de sortir. J'ai dit tout, devant les deux. Et, ils n'ont plus de mots. Ils n'ont plus de mots. Ils ont présenté des excuses. J'ai fait, j'ai fait cas au proviseur en même temps, séance tenante, séance tenante ». (Enseignant, 36 ans, Kloto)

- **La discrétion dans le processus d'arrestation de l'auteur**

« Parfois je laisse ma moto et je marche ou je prends un taxi moto. » (Agent de service étatique, 45 ans, Kloto).

- L'implication des acteurs locaux (les chefs rationnels, des tribunaux, des forces de l'ordre.)
- La rigueur dans l'application des lois
- La punition des acteurs de viols
- L'engagement des jeunes filles dans la sensibilisation
- La présence des acteurs le terrain
- La relation entre ATBEF et WILDAF avec les autres acteurs
- La masculinité positive
- La réalisation des émissions à la radio la paix sur les GA et les VBG. Emission animée conjointement par l'équipe de Yorokpodji et l'équipe de Akparé formée à cet effet.
- La mise en place de numéro vert de dénonciation des VBG (allo 1011)
- La collaboration entre les forces de l'ordre et les chefs traditionnels.

### **Les recommandations recueillies**

Des acteurs institutionnels interviewés lors de l'évaluation finale restent inquiets quant aux mécanismes de durabilité du projet. Entre autres défis à relever, ils citent spontanément les défis suivants :

- Comment faire perdurer les plateformes pour la suite du travail (implication des communautés, la continuité des activités avec les communautés à la base) ?
- Comment poursuivre les activités de renforcement des capacités aux différentes plateformes mises en place ?
- Comment assurer les évaluations périodiques de la plateforme ?
- Le défi de la formation d'autres jeunes pour continuer les activités après le départ de ceux qui étaient formés ;
- Le défi des recyclages périodiques aux acteurs pour une mise à jour des connaissances. Avec qui le faire et avec quels moyens ?

L'analyse de ces différents défis amène l'équipe des consultants à formuler les recommandations suivantes :

- ✓ Le prolongement de la durée du projet à au moins trois ans pour garantir le maintien des réussites obtenues jusqu'à ce jour et relever de nouveaux défis.
- ✓ La poursuivre les plaidoyers pour l'ajustement des lois ;
- ✓ La mise en échelle de ce projet dans d'autres communautés ;
- ✓ La vulgarisation de l'éducation sexuelle complète ;

- ✓ Le renforcement des capacités des parents sur la sexualité ;
- ✓ La mise en place de politiques de gratuités des services de santé sexuelle ;
- ✓ La mobilisation, par les OSC, de financements pour l'accompagnement continu des actions du projet (la recherche de financements pour les activités du projet en vue de la mise en place de moyens de sonorisation pour atteindre une grande masse lors des sensibilisation) ;
- ✓ Les sensibilisations portent à porte pour la pérennité du projet ;
- ✓ La signature d'un partenariat avec les médias notamment la radio VGK, la radio islamique, pour un relais des messages de sensibilisation (Kloto)
- ✓ La création des clubs de jeunes et d'adultes spécifiques pour les peulhs dont les adolescentes sont souvent victimes de pressions sociales de mariages précoces et de violences basées sur le genre (Ogou).



## V. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET DES INCIDENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Les activités phares réalisées dans les zones d'intervention du projet ont permis aux acteurs concernés et à la population bénéficiaire de prendre conscience des violences basées sur le genre et de la nécessité de les prévenir pour l'épanouissement des adolescentes.

Au niveau local, la création dans les localités du projet des plateformes jeunes, adultes et prestataires de service en santé de la reproduction et droits des femmes et des filles, avec à l'intérieur des leaders traditionnels est une plus-value qui a permis de capaciter les différentes parties prenantes afin d'être des acteurs de changement. Les jeunes se sont approprié les acquis de la formation et mènent les sensibilisations désormais avec leurs pairs pour les changements de comportement et d'attitudes envers les filles. Ils prennent également conscience qu'ils sont l'avenir et que c'est dès aujourd'hui qu'ils doivent s'impliquer pour travailler ensemble pour le développement de leur communauté. Cela passe par la réduction des violences basées sur le genre et le déploiement du dispositif communautaire pour accompagner les communautés dans ce sens. C'est à ce moment aussi qu'intervient l'engagement des leaders communautaires et des hommes de la communauté à travers la masculinité positive. Ces leaders à qui la communauté confère naturellement un pouvoir légitime prennent des décisions et s'engagent pour assurer l'avenir des filles et veiller à la réduction des violences basées sur le genre. En témoignent les dispositifs communautaires établis ensemble avec les communautés et signés par les chefs cantons et les maires.

Une autre plus-value de ce projet réside dans la création des comités de suivi dans les zones d'intervention du projet par suite de leur engagement de veiller à la réduction des violences basées sur le genre. Ces comités comptent en leur sein des hommes et des leaders communautaires qui se sont publiquement engagés.

La stratégie d'intervention à travers les sensibilisations a permis d'ancrer une culture de la dénonciation, du suivi et du traitement collectifs des cas de violences basées sur le genre selon la loi. A partir de la période du projet à ce jour, **le suivi a permis de constater une diminution des cas de violences surtout sexuelles à l'endroit des jeunes filles et de grossesses précoces.** Les prestataires et les Directions Préfectorales et Action Sociale ont rapporté que les sensibilisations et les émissions radiophoniques touchent les populations éloignées et elles arrivent à dénoncer les cas qui surviennent dans leurs communautés.

### Tableau de variation des grossesses précoces de septembre 2021 à Aout 2022

| LOCALITES       | ANNEE SCOLAIRE |           | VARIATION 2020-2022 |
|-----------------|----------------|-----------|---------------------|
|                 | 2020-2021      | 2021-2022 |                     |
| CEG Akparé      | 9              | 1         | -88,89              |
| CEG Démadéli    | 1              | 1         | 0,00                |
| CEG/Lycée Lavié | 15             | 0         | -100,00             |
| CEG/Lycée Tové  | 8              | 3         | -62,50              |
| TOTAL           | 33             | 5         |                     |
| MOYENNE         | 8,3            | 1,3       | -84,848             |

### Évolution des effectifs de violences de février 2021 à Aout 2022 dans les zones d'intervention

| SOURCES        | TYPES DE VIOLENCES  | PERIODES |           | Taux de Variation |
|----------------|---------------------|----------|-----------|-------------------|
|                |                     | 2021     | Aout 2022 |                   |
| OGOUE+KLOTO    | VIOLENCES SEXUELLES | 8        | 1         | -87,5             |
|                | AUTRES VIOLENCES    | 8        | 0         | -100              |
| PLATEFORME VBG | VIOLENCES SEXUELLES | 2        | 0         | -100              |
|                | AUTRES VIOLENCES    | 2        | 0         | -100              |

Pour témoignage, en mars 2022, un cas de viol a été dénoncé dans un village de Tové dans le Kloté par la mère de la victime grâce aux informations qu'elle a eu lors de la tournée d'offre de services en clinique mobile. Ce cas a été immédiatement pris en charge et le présumé violeur est recherché par la police.

Aussi, pour les offres de services cliniques et juridiques, nous obtenons les résultats suivants :

### Tableau des offres de services cliniques et juridiques offerts en 2021

| Localités    | Types de services                         | Personnes touchées |            | Total      | Services    |
|--------------|-------------------------------------------|--------------------|------------|------------|-------------|
|              |                                           | Moins de 24 ans    | Plus de 24 |            |             |
| Ogou + Kloto | Planification familiale                   | 83                 | 87         | 170        | 340         |
|              | Infections Sexuellement Transmissibles    | 105                | 172        | 277        | 281         |
|              | VIH                                       | 104                | 195        | 299        | 1196        |
|              | <b>total SSR</b>                          | <b>292</b>         | <b>454</b> | <b>746</b> | <b>1817</b> |
|              | Sensibilisations et causeries sur les VBG | 65                 | 140        | 205        | 205         |
|              | Conseils juridiques sur les VBG           | 2                  | 28         | 30         | 30          |
|              | <b>Total Services VBG</b>                 | <b>67</b>          | <b>168</b> | <b>235</b> | <b>235</b>  |

**Tableau des offres de services cliniques et juridiques offerts en 2022**

| Localités    | Types de services                                                            | Personnes touchées |            | Total       | Services    |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-------------|-------------|
|              |                                                                              | Moins de 24 ans    | Plus de 24 |             |             |
| Ogou + Kloto | Planification familiale                                                      | <b>182</b>         | <b>154</b> | <b>336</b>  | <b>495</b>  |
|              | Infections Sexuellement Transmissibles                                       | <b>266</b>         | <b>161</b> | <b>427</b>  | <b>2135</b> |
|              | VIH                                                                          | <b>337</b>         | <b>246</b> | <b>583</b>  | <b>2915</b> |
|              | <b>Total SSR</b>                                                             | <b>785</b>         | <b>561</b> | <b>1346</b> | <b>5545</b> |
|              | Sensibilisations et causeries sur les VBG et Conseils juridiques sur les VBG | <b>283</b>         | <b>210</b> | <b>493</b>  | <b>493</b>  |
|              | <b>Total Services VBG</b>                                                    | <b>283</b>         | <b>210</b> | <b>493</b>  | <b>493</b>  |

En ce qui concerne les activités d'information et d'éducation pour un changement de comportement, nous obtenons les résultats suivants :

**Activités IEC/CCC d'Octobre 2021 à Aout 2022 dans les zones d'intervention du projet**

| Localités    | Activités IEC        | Nombres    | Personnes touchées          |                            |                            |                            | Total       |
|--------------|----------------------|------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------|
|              |                      |            | Femmes inférieures à 25 ans | Hommes inférieurs à 25 ans | Femmes supérieurs à 25 ans | Hommes supérieurs à 25 ans |             |
| Ogou         | Causerie             | 14         | 199                         | 105                        | 64                         | 43                         | 411         |
|              | Entretien Individuel | 36         | 5                           | 13                         | 7                          | 11                         | 36          |
|              | Sensibilisation      | 6          | 1000                        | 1552                       | 32                         | 38                         | 2622        |
|              | <b>Total Ogou</b>    | <b>56</b>  | <b>1204</b>                 | <b>1670</b>                | <b>103</b>                 | <b>92</b>                  | <b>3069</b> |
| Kloto        | Causerie             | 39         | 801                         | 325                        | 280                        | 199                        | 1605        |
|              | Sensibilisation      | 17         | 1746                        | 1285                       | 710                        | 448                        | 4189        |
|              | <b>Total Kloto</b>   | <b>56</b>  | <b>2547</b>                 | <b>1610</b>                | <b>990</b>                 | <b>647</b>                 | <b>5794</b> |
| <b>Total</b> |                      | <b>112</b> | <b>3751</b>                 | <b>3280</b>                | <b>1093</b>                | <b>739</b>                 | <b>8863</b> |

D'une façon générale, l'on peut comptabiliser au projet :

- Une réduction de 87,5% des effectifs des violences sexuelles au sein des établissements ciblés
- Une réduction de 84 % des effectifs de grossesses précoces au sein des établissements ciblés ;
- Une forte implication des leaders traditionnels et autres leaders dans la prévention et le règlement des violences basées sur le genre ;
- Des changements positifs dans les considérations des rapports sociaux filles-garçons/ hommes-femmes dans les communautés ciblées ;
- Une Plateforme d'échange entre les acteurs santé, social, éducation, justice et organisations de la société civile pour la prise en charge rapide des violences basées sur le genre.

**Au niveau national**, l'approche multisectorielle a permis de rassembler une variété d'acteurs représentant les ministères suivants autour du projet :

- Le ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ;
- Le ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins ;
- Le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation ;
- Le ministère de la justice et de la législation et ;
- Le ministère de la sécurité et de la protection sociale.

Ces différents ministères sont considérés du point de vue de leur plus-value et relevant le fait que la question des VBGs relève des diverses compétences de l'intersectorialité. Aussi, tous les acteurs présents autour de la table ont joué leur carte, chacun apportant son expertise pour la prise en charge des cas de VBG, mais également leur conseil et orientation pour mener à bien le projet et bien conduire la démarche de plaidoyer.

Une plateforme en ligne rassemblant les différents acteurs précités a été créée. Elle est une bonne pratique à capitaliser puisqu'elle a permis de rapporter les cas de violences basées sur le genre et d'obtenir quel que soit l'heure des conseils pour la prise en charge des cas. Aussi, à part la question de la prise en charge rapide, cette plateforme en ligne revêt également un aspect de renforcement de capacité pour les différents acteurs présents en termes des bons réflexes à avoir lorsque l'on est témoin d'une violence sexuelle.

Le plaidoyer pour la formalisation d'un protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes a permis :

- d'obtenir aujourd'hui un protocole de prise en charge holistiques des victimes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces au Togo ;

- L'adoption de l'avant-projet de loi relatif à la protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel au Togo. Cliquez sur le lien pour consulter l'article:<https://lc.cx/mX0QOK>

## VI. METHODOLOGIE

Le projet a proposé un modèle intégré de réponses aux grossesses des adolescentes qui tient compte des violences basées sur le genre en vue de l'amélioration de la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes au Togo. La démarche a tenu compte des deux étapes suivantes :

1) une étude de base permettant d'établir d'une part, les facteurs explicatifs des grossesses précoces et leurs liens avec les VBG et la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents ; d'autre part, faire une revue critique des réponses apportées aux grossesses des adolescentes pour les manquements dans la prise en compte des facteurs explicatifs des grossesses précoces et de leurs liens avec les VBG et la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes ;

2) une intervention (recherche-action-participative) qui a consisté à développer un modèle autour du lien entre les VBG, les grossesses précoces et les droits sexuels et reproductifs des adolescents, qui sont les problématiques majeures du projet.

Ce modèle d'intervention s'est déroulé à travers une approche multisectorielle, qui prends en compte tous les acteurs du domaine d'intervention dans un cadre collaboratif, un renforcement de capacité des prestataires de service, des jeunes adolescents, des hommes et des femmes, une offre de service juridique, des activités de sensibilisation et de l'assistance juridique aux victimes de violences basées sur le genre.

## VII. LES EXTRANTS DU PROJET

Aux termes de la mise en œuvre du projet, les extrants ci-après ont été produits :

- ✓ Un Modèle efficace validé de réponse aux grossesses précoces et aux VBG visant à améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents ;
- ✓ Une étude de base sur les facteurs explicatifs des grossesses précoces et les liens avec les VBG et la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents au Togo ;
- ✓ Deux (02) Policy briefs et deux (02) articles scientifiques élaborés ;
- ✓ Deux (02) rapports de recherche évaluative de l'intervention (situation de référence et évaluation de l'intervention) disponibles ;
- ✓ Des supports de plaidoyers (dépliants, infographie, affiches, des articles de presse, enregistrements d'émissions radiophoniques et des argumentaires...) sont produits ;
- ✓ Des rapports des ateliers de validation des résultats de recherche dont le modèle d'intervention.
- ✓ Un rapport de synthèse de la recherche

## VIII- DIFFICULTES ET DEFIS

En termes de difficultés, nous pouvons parler de l'Indisponibilité de certains acteurs et de leur changement d'agenda. Cela n'a pas permis de les avoir surtout au cours de la cérémonie de lancement du protocole.

En ce qui concerne les défis, après trois années de mise en œuvre du projet, les défis à relever sont les suivants :

- ✓ Implémenter les activités du projet dans les autres cantons et communes des préfectures bénéficiaires ;
- ✓ Organiser des sorties d'offre de services cliniques SSR et juridiques en clinique mobile dans les localités bénéficiaires ;
- ✓ Mettre à la disposition des USP de couverture les produits de planification familiale ;
- ✓ Renforcer la capacité des prestataires de services des autres localités en offre de service conviviaux aux jeunes ;
- ✓ Enrailler le phénomène de drogue dans les communautés bénéficiaires avec l'appui de la gendarmerie.

## IX- APPRECIATIONS D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS

Le projet a été bien apprécié dans l'ensemble et les recommandations ont été adressées aux parties prenantes suivantes :

### **A l'endroit de l'ATBEF et WILDAF-AO :**

Continuer le suivi des activités de prévention des VBG et veiller à la remise à niveau des nouveaux membres ;

Implémenter les activités du projet dans les localités environnantes et l'accentuer dans les villes (Kpalimé et Atakpamé) ;

Aider les populations à lutter contre le phénomène de drogue qui mine la jeunesse ;

Rechercher des subventions pour renforcer les acquis du projet dans la localité bénéficiaire ou faire une extension du projet aux localités environnantes.

### **A l'endroit des acteurs impliqués (étatiques, locaux, ONG) :**

Insérer les activités de prévention des VBG dans les plans d'action ;

Soutenir et appuyer les membres des comités dans la réalisation des activités (sensibilisation, émissions radiophoniques) ;

Octroyer une ligne budgétaire au niveau de la Mairie pour la pérennisation des activités du projet ;

Veiller au niveau des chefferies locales à signaler tout cas de viol aux autorités compétentes.